



RAPPORT DE GESTION

Exercice 2013



SOMMAIRE

I – CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER.....	1
II – ACTIVITES ET RESULTATS COMMERCIAUX.....	2
III – RAPPORT FINANCIER.....	5
IV – GESTION DES RISQUES.....	23
V – AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES.....	51



PARTIE I - CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

Une nouvelle fois, à la suite des années précédentes, le contexte économique Français de 2013 déçoit. En effet, la France ne parvient pas à retrouver le chemin de la croissance, au risque de faire bientôt exception parmi l'ensemble des économies développées.

Ainsi, selon l'Insee, la croissance française 2013 ressortirait à 0,2 % en moyenne annuelle (après 0 % en 2012). A titre de comparaison, aux Etats Unis, le Produit intérieur brut a progressé de 3,2% en rythme annuel au quatrième trimestre 2013 selon les premières estimations disponibles.

L'économie Française reste pénalisée par un déficit de compétitivité important, auquel s'ajoute pour les entrepreneurs un manque de visibilité accrue. Cela compromet fortement les investissements des Entreprises qui pourraient alimenter la reprise de la croissance.

De même, la forte hausse des prélèvements sur les ménages est venue contrarier la consommation. Ainsi, en France, sur l'ensemble de l'année 2013, les dépenses en biens sont en hausse de 0,1% seulement, insuffisamment là aussi pour alimenter la reprise économique.

Pourtant, depuis deux ans, le contexte financier est favorable à la reprise, et les taux ont atteint des niveaux historiquement bas, favorables à l'investissement. Les marchés boursiers témoignent également d'un retour de croissance mondiale. Ainsi, l'indice CAC40 s'affiche à 4.296 points fin décembre, en hausse de 18% sur l'année après déjà 15,2% l'année passée.

Dans ce contexte où les relais de croissance sont bloqués, la France enregistre ses pires chiffres jamais connus en termes de chômage, avec désormais plus de 3,3 millions de chômeurs de catégorie A. Le taux de chômage atteint désormais 10,8% de la population active, contre 10,5% l'année dernière et 9,9% en 2011. Ce niveau et cette évolution contrastent avec la situation Européenne, où une inversion de la courbe est observée depuis Août, ramenant le taux de chômage à 10,7 en décembre 2013. En Allemagne, le taux de chômage est en baisse à 5,1% fin 2013, soit un taux deux fois plus faible que le taux français.

En 2013 malheureusement, le Finistère n'a pas été épargné, et les médias ont souvent relayé les difficultés importantes rencontrées dans plusieurs entreprises du Département. C'est pourquoi, plus que jamais, le Crédit Agricole du Finistère à tout fait pour accompagner ses clients et soutenir tous les projets capables de participer à la reprise de notre économie.

PARTIE II - ACTIVITES ET RESULTATS COMMERCIAUX

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale a poursuivi le développement de l'ensemble de ses activités commerciales au service du département et des Finistériens.

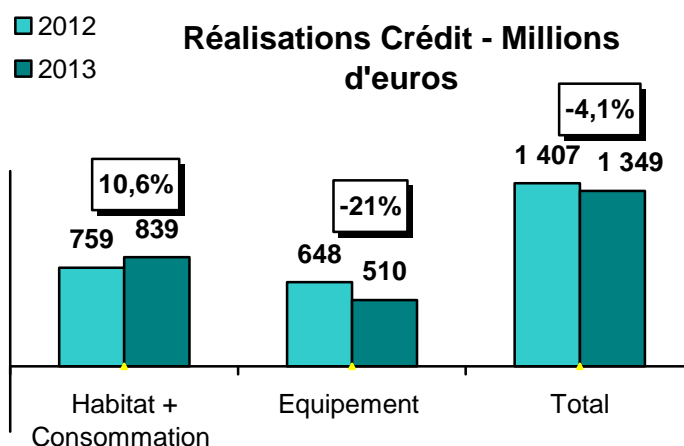
1. En crédits

Le contexte économique des trois dernières années n'est pas favorable à l'investissement des ménages et des acteurs économiques. Pour autant, la caisse régionale du Finistère est restée mobilisée pour accompagner au mieux les projets des Finistériens, et ce sont encore 1,35 milliard de nouveaux crédits qui ont été réalisés, soit un niveau comparable à celui de l'année passée.

Avec 730 millions d'euro, les crédits à l'habitat représentent plus de la moitié de l'activité. Malgré le contexte plus difficile, ce niveau est en hausse importante de 12,9% par rapport à l'année 2012. Il permet à la Caisse régionale de conforter sa place de leader sur le département.

Avec 109 millions d'euros de réalisations, les réalisations de crédits à la consommation sont pratiquement équivalentes au niveau de l'année passée (112 millions d'euro), illustrant là aussi la forte mobilisation de la Caisse régionale pour soutenir les projets des ménages.

Enfin, sur les crédits d'équipement pour les différents acteurs économiques - *professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités* -, la Caisse régionale enregistre un niveau de 510 millions d'euro. Le repli de 138 millions d'euro par rapport à l'année passée provient des crédits aux collectivités à hauteur de 85 millions d'euro. En effet, l'année 2012 avait enregistré un niveau exceptionnellement fort de réalisations liées à des anciens crédits qui ont été totalement débloqués. Ainsi, en 2013, la Caisse Régionale a répondu favorablement à un niveau comparable de demandes de financement.



Au total, forte de ces réalisations, la Caisse régionale consolide son encours de crédits à l'économie du département à 8,5 milliards d'euro. L'encours Habitat s'établit à 4,6 milliards d'euro, en progression de +3,4% sur un an.

2. En Collecte

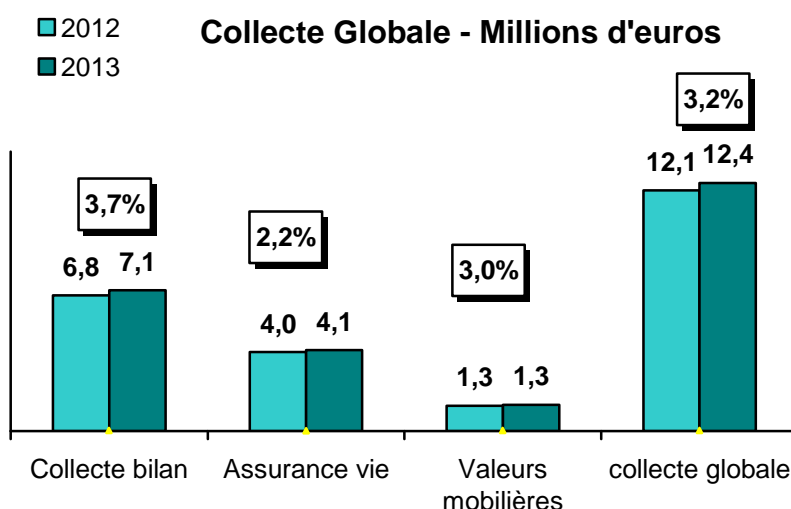
Au 31 décembre 2013, l'encours de collecte globale de la Caisse régionale atteint 12,4 milliards d'euro, en progression de +3,2% par rapport à l'année passée.

La **collecte Bilan** explique l'essentiel de cette performance, avec principalement :

- la collecte monétaire : elle augmente fortement, de 5,7%. Comme au cours des années passées, elle reste portée par les bonnes performances sur les dépôts à terme.
- La collecte des livrets : elle progresse également fortement, de 5,8%. Elle bénéficie toujours du succès des produits règlementés (Livret A et Livret de Développement durable) ; elle bénéficie également d'une moindre évolution de la collecte centralisée à la Caisse des Dépôts et Consignation.

L'**assurance vie** retrouve également la faveur des épargnants, avec un encours en hausse de 2,2% sur l'année, à plus de 4 milliards d'euros. Cela s'explique par une activité commerciale soutenue, et une production brute en hausse de 33% sur l'année.

Enfin, les **valeurs mobilières** atteignent 1,3 milliard d'euro. Le contexte boursier moins défavorable a contribué à soutenir ces encours au cours de l'exercice écoulé.



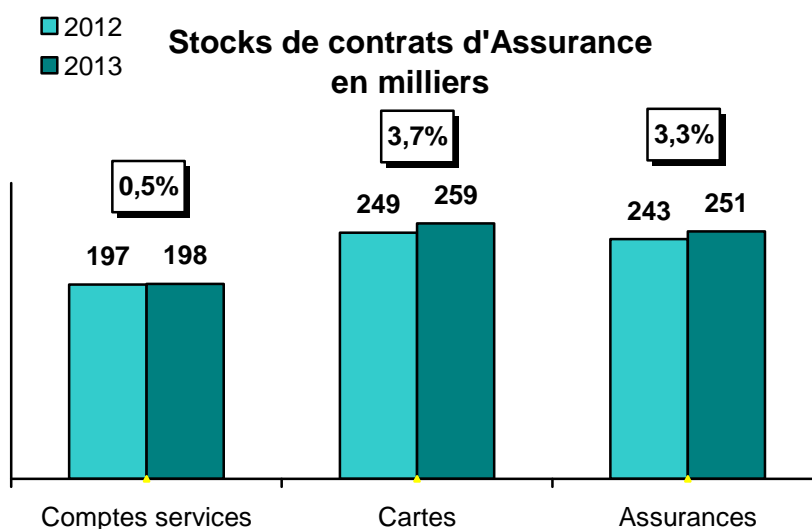
3. En Services bancaires et en assurances

Le Crédit Agricole du Finistère répond également aux besoins de ses clients en termes de services bancaires et de contrats d'assurance des biens et des personnes.

Pour les **services bancaires**, la Caisse régionale a depuis longtemps équipé la très grande majorité de ses clients. Cela concerne deux domaines principaux :

- En premier lieu, celui des Comptes Services, dont le stock progresse légèrement. Ainsi, plus de 197.000 clients particuliers, professionnels ou agriculteurs bénéficient désormais des services associés aux Comptes Services. Depuis novembre 2012, dans le cadre du « Compte A Composer » chaque client peut désormais composer lui-même son compte service avec les produits qui répondent directement à ses besoins.
- En second lieu, celui des cartes bancaires ; déjà à un niveau élevé, le stock progresse encore en 2013, pour approcher 260.000 contrats. Plus de 80% des dépôts à vue sont équipés.

Pour les assurances des biens et des personnes, la Caisse régionale poursuit son développement sur l'ensemble des produits, avec un stock qui dépasse 251.000 contrats. Sur l'année 2013, ce sont plus de 35.000 nouveaux contrats qui ont été souscrits par les particuliers ou les professionnels, tant pour l'assurance des biens que pour l'assurance des personnes.



En synthèse, l'activité commerciale 2013 reste bien orientée, dans un contexte économique toujours difficile. La Caisse régionale s'est efforcée d'accompagner au mieux l'ensemble de ses clients, pour que chacun puisse réaliser ses projets, développer ses patrimoines, et sécuriser l'ensemble de ses biens.

PARTIE III - RAPPORT FINANCIER

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole. Ces principes et méthodes comptables, ainsi que les faits marquants ayant eu des incidences sur les comptes de l'exercice, sont précisés dans les notes annexes de ce Rapport.

Faits marquants et événements postérieurs à la clôture

Les faits marquants de l'exercice sont détaillés en première partie des annexes aux comptes individuels et consolidés ; la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas connu d'événement significatif postérieur à la clôture.

1. COMPTES SOCIAUX

Le total du Bilan social arrêté au 31 décembre 2013 s'établit à 11.051 millions d'euro, en hausse de 10,3% par rapport à fin décembre 2012.

Bilan - Actif social

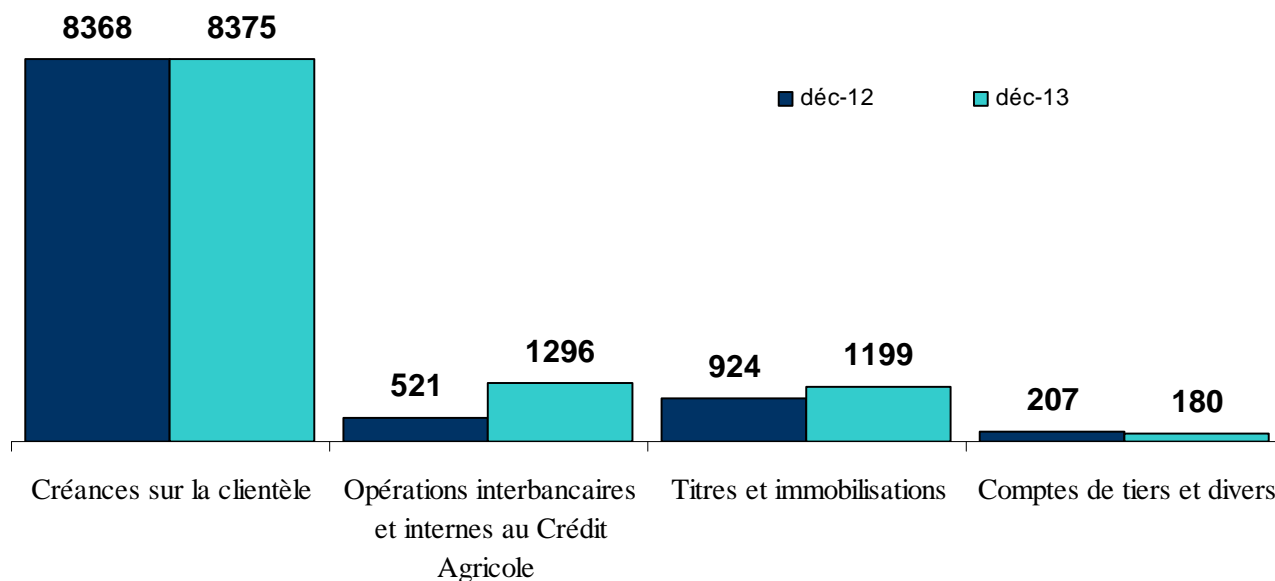
A l'actif, plus de 75% du bilan est constitué des **créances sur la clientèle**. Ce poste est stable par rapport à l'année précédente (+0,1%), en relation directe avec les évolutions de l'activité crédit commentées précédemment.

Aussi, la progression du bilan à l'actif se situe principalement au niveau des **opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole**. Ce poste progresse en effet de 775 millions d'euros, car la Caisse Régionale a accrue son refinancement à moyen long terme afin de réduire son exposition aux risques de liquidité. Cette politique prudente se traduit par des excédents de trésorerie plus importants au 31 décembre.

Par ailleurs, les « **titres et immobilisations** » progressent de 275 millions d'euros. Cette hausse importante s'explique par l'anticipation du nouveau dispositif réglementaire de réserves LCR, si bien que la Caisse régionale a constitué des placements liquides sous formes d'OPCVM monétaires, qui seront transformés en réserves LCR au moment de l'application du nouveau ratio.

Au sein de ce poste, la participation de la Caisse régionale du Finistère dans la SAS rue de La Boétie est de 392 M€, équivalente à celle de fin 2012.

Bilan (comptes sociaux) - actif - en millions d'euros



Bilan - Passif social

Au passif, deux agrégats permettent d'assurer le refinancement des créances à la clientèle.

En premier lieu, les **opérations interbancaires et internes au Crédit Agricole**, à hauteur de 6,6 milliards d'euro. Cet agrégat regroupe à la fois :

- ⇒ les « avances miroirs », qui représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse Régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Malgré la hausse de la collecte bilan, ce poste est stable car une part croissante des encours est centralisée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation.
- ⇒ Les « avances traditionnelles » qui représentent 50 % des prêts sur avances antérieurs au 1er janvier 2004 ; cet encours diminue au rythme de l'amortissement des crédits correspondants.
- ⇒ les « avances globales », que la Caisse régionale peut solliciter auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2004, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus.
- ⇒ des avances « spécifiques » mises en œuvre dans le cadre des mesures qui ont suivi la crise financière de 2012 (SFEF, CA COVERED BONDS, ...),
- ⇒ et enfin les ressources de marchés acquises auprès de Crédit Agricole SA.

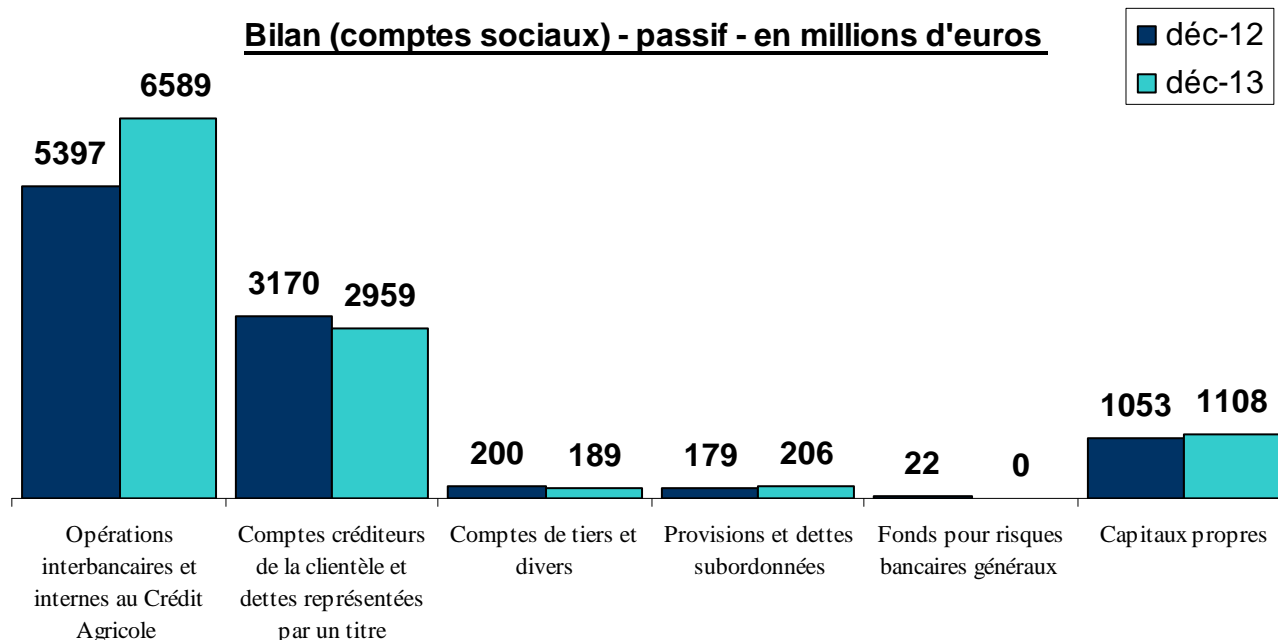
Cet agrégat progresse de 22% car la Caisse régionale a réduit son endettement court terme au profit de refinancement à moyen terme auprès de Crédit Agricole SA.

En second lieu, les **comptes créditeurs de la clientèle et dettes représentées par un titre**. Cet agrégat diminue de 6,6%. Cela s'explique à la fois :

- ⇒ Par la hausse des comptes créditeurs de la clientèle de +6,5%. Il s'agit là de la collecte conservée à 100% par la Caisse régionale dans son bilan. Cela traduit les évolutions d'activités sur la collecte monétaire qui ont été commentées précédemment.

- ⇒ Par la baisse des dettes représentées par un titre de -40% ; le recours plus important aux refinancements moyen long terme auprès de Crédit Agricole SA évoqué précédemment s'accompagne d'un moindre recours aux ressources de marchés à court terme (CDN notamment).

L'autre poste important au passif correspond aux **capitaux propres**, qui progressent de 5,3% à 1,108 milliard d'euro sous les effets de la mise en réserve du résultat conservé de 2012 et du résultat 2013 en attente d'affectation.



Compte de Résultat social

Le produit net bancaire atteint 273,9 millions d'euro au 31 décembre 2013, soit une baisse de 1,2% par rapport à l'année précédente.

Ce léger repli du PNB provient essentiellement des « **produits nets d'intérêts et revenus assimilés** », en baisse de 5,5 millions d'euros, à 143,2 millions d'euros.

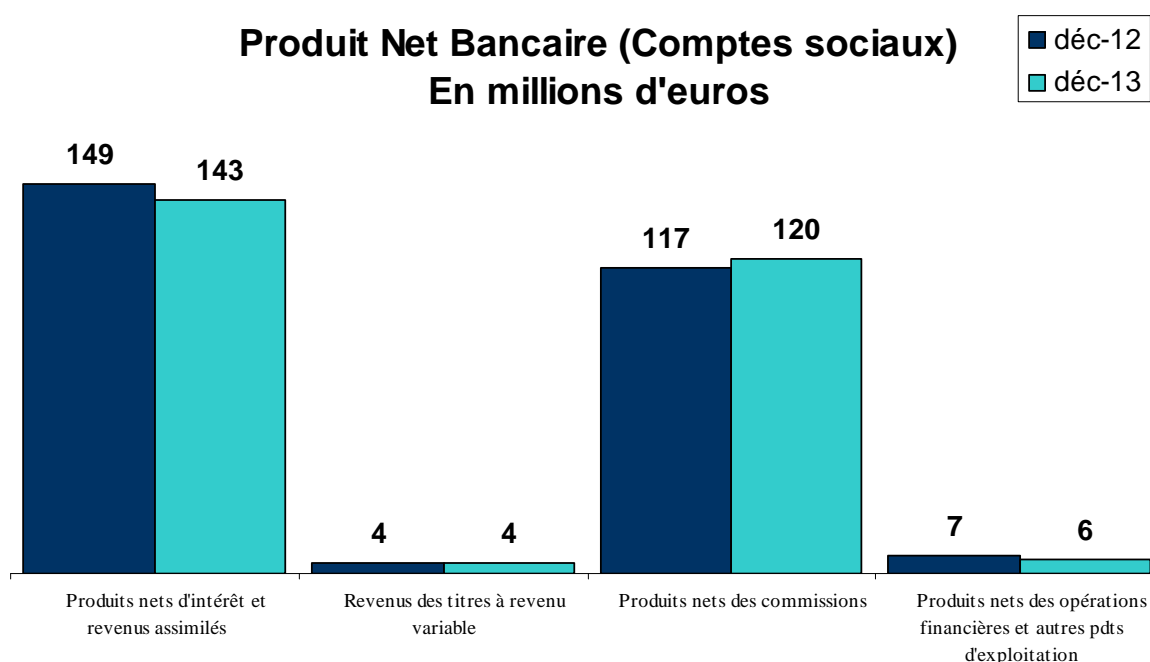
- ⇒ Les produits d'intérêts et assimilés baissent fortement, de - 22,2 millions d'euros. Cela provient essentiellement de la baisse du taux moyen de rendement des crédits, impactée à la fois par la baisse des taux des réalisations des crédits, et par les fortes activités en 2013 en termes de réaménagements et de remboursements anticipés des crédits.
- ⇒ Les charges d'intérêts et assimilées baissent également, mais dans une moindre mesure : - 16,7 millions d'euros. Cela s'explique à la fois par les niveaux de taux de marché, qui ont atteint leur point bas à la fin du premier semestre 2012, et par les opérations de refinancement mise en place sur des durées plus longues, et donc avec un coût supplémentaire par rapport au refinancement à court terme de l'année passée.

La baisse des intérêts nets est en partie compensée par la progression des commissions nettes de 3%, à 120,5 millions d'euros.

- ⇒ Concernant l'activité collecte, les commissions liées à la collecte non conservée au bilan baissent légèrement, compte tenu de taux de remplacement moins élevés. A l'inverse, les commissions liées à l'assurance progressent, en relation directe avec le rebond important de la production brute enregistrée en 2013.

- ⇒ Concernant le crédit, les commissions et facturations sont affectées par l'étalement des frais de dossier dans le cadre de l'application du TIE. Le résultat ADI estimé comptabilisé est également en repli après une hausse de 20% l'année passée.
- ⇒ Enfin, concernant les services et les assurances des biens et des personnes, les commissions et facturations progressent en rapport avec les volumes d'opérations et le nombre de contrats souscrits par les clients, notamment en IARD et prévoyance. Notons aussi que ce PNB bénéficie de quelques rattrapages techniques liés à 2012 (régularisation de résultat d'assurance notamment) ; dans le même temps, il est également impacté défavorablement par les baisses de revenus liées à la mise en place du SEPA.

Enfin concernant le produit net bancaire, nous noterons le repli des « **produits nets sur opérations financières** » de 1,8 million d'euro. Cela s'explique notamment par une moindre externalisation de plus-values latentes que l'année passée.



Les charges d'exploitation (yc amortissement) s'établissent à 152,5 millions d'euro à fin 2013.

Elles baissent fortement de 9,3 millions d'euro, après une hausse de 12,7 millions d'euro l'année passée. Ce retour à un niveau de charges plus bas s'explique par trois facteurs principaux :

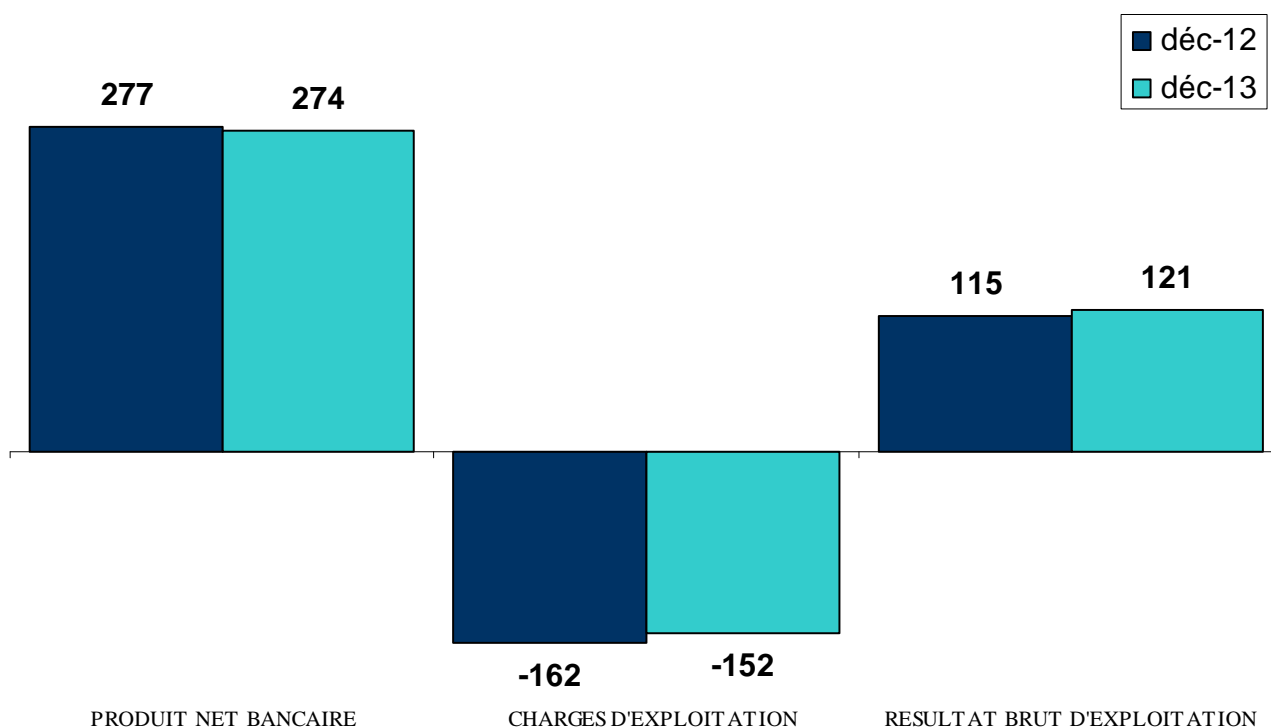
- ⇒ Les charges informatiques expliquent 6 millions d'euro de baisse. En effet, l'année 2012 supportaient des charges exceptionnelles liées au changement du système d'information (NICE), et désormais, les factures courantes informatiques sont en repli après les années d'investissements 2009-2013.
- ⇒ Les impôts et taxes expliquent environ 2,5 M€ de baisse des charges. Cela correspond notamment au CICE pour 1,4 million d'euro, et à une quote part de résultat fiscal de 1,5 million d'euro, dans le cadre du dénouement du GIE Fleur de Canne. A noter que ce produit de 1,5 million d'euro trouve sa contrepartie en charge fiscale.
- ⇒ Les engagements provisionnés expliquent 3,2 millions d'euro de baisse des charges. Les écritures de provisionnement sont favorables cette année, après le niveau exceptionnellement élevé de l'année passée : la baisse des taux d'actualisation en 2012 avait impacté les valorisations des engagements sociaux et les provisions liées aux reports de congés avaient été plus élevés compte tenu de la « bascule informatique » sur le nouveau système NICE. A noter en 2013, le changement de méthode sur les engagements sociaux concernant la recommandation 2013-02 relative à la comptabilisation

des engagements de retraites et avantages similaires ayant notamment conduit à enregistrer un impact de 0,2 million d'euro en report à nouveau débiteur.

En dehors de ces trois facteurs de baisse, les charges de fonctionnement sont maîtrisées, en hausse de 2,3% sur l'année.

La baisse importante des charges, plus forte que celle du Produit Net Bancaire, conduit à une amélioration du coefficient d'exploitation, qui passe de 58,38% fin 2012 à 55,68% fin 2013.

Le Résultat Brut d'Exploitation ressort à 121,4 millions d'euro, contre 115,3 millions d'euro fin 2012.



Quatre éléments principaux affectent ensuite l'évolution du Résultat Brut d'Exploitation :

La reprise de Fonds pour Risques Bancaires Généraux pour 21,8 millions d'euro.

En 2011, l'analyse du coût du risque crédit sur longue période avait mis en évidence le caractère exceptionnel du niveau de la charge comptabilisée en coût du risque individualisé. Ainsi, l'analyse sur longue période avait conduit à assurer un niveau global de provisionnement des créances de 3,15%, et s'était traduite par un complément de provisions sous forme de F.R.B.G. de 19,6 millions d'euro, porté à 21,8 millions d'euros en 2012.

En 2013, l'évolution de la situation économique en Finistère conduit la Caisse Régionale à revoir son approche de couverture de ses grands risques crédits. Ainsi, la provision sous forme de F.R.B.G. est intégralement reprise.

Dans le même temps, le coût du risque progresse de 13,5 à 41 millions d'euro.

Cette forte hausse provient pour 21,9 millions d'euro d'une nouvelle provision « filière » constituée sur l'ensemble des grands risques de la Caisse Régionale. Les autres provisions filières et Bale II progressent globalement de 4,8 million d'euro. Ce montant comprend la nouvelle filière BTP, également créée en 2013, à hauteur de 10 millions d'euro au 31 décembre 2013.

Outre les provisions collectives, le coût du risque individuel progresse à 12,8 millions d'euro, en relation avec les difficultés croissantes engendrées par la crise économique. Pour autant, la Caisse régionale maîtrise ses encours risqués : le taux de créances douteuses et litigieuses (capital + intérêts) passe de

3,12% fin 2012 à 3,08% fin 2013, soit une baisse des encours CDL de 3,1 millions d'euro. Dans le même temps, le taux de couverture de ces créances est stable, à 65,9%.

Le résultat net sur actifs immobilisés est pratiquement nul en 2013, contre une charge de 23 millions d'euro l'année passée.

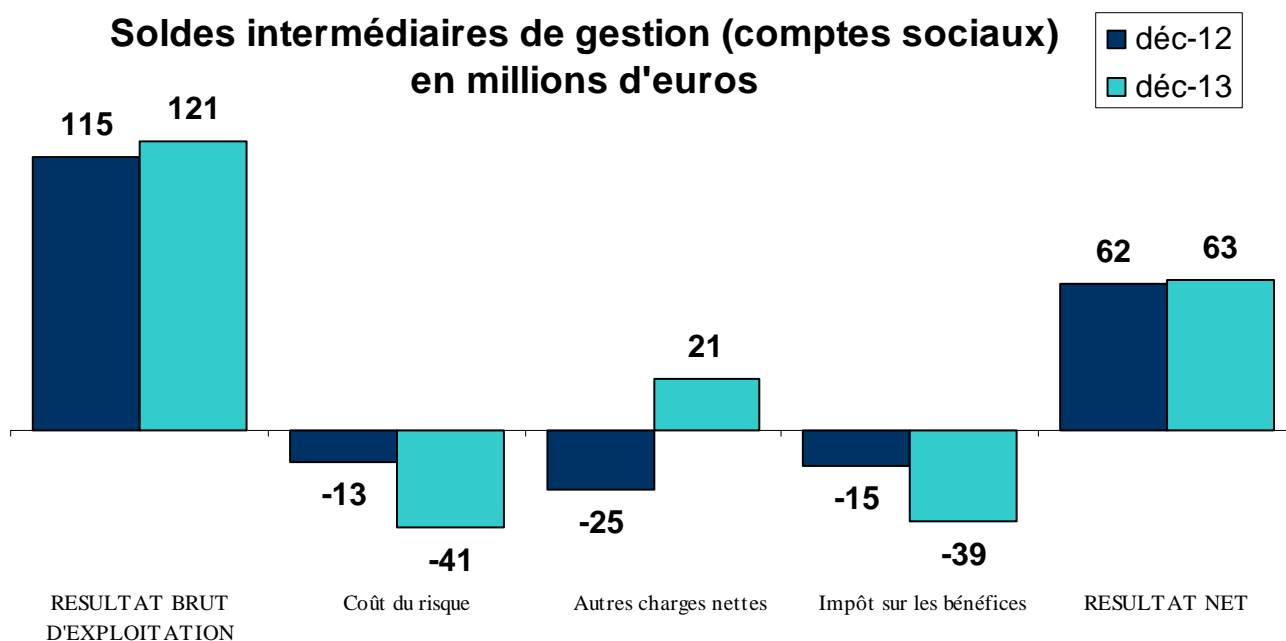
En 2012, la charge correspondait pour l'essentiel au dénouement d'un montage fiscal (SNC Cotentin), à hauteur de 21 millions d'euro. Cette opération était globalement neutre sur le résultat de l'année, car une reprise d'impôt différé du même ordre était comptabilisée en déduction de la charge fiscale de l'exercice. En 2013, la Caisse Régionale bénéficie d'une plus value de 2,3 million d'euros liés à la cessions de ces titres SOMAINTEL dans le cadre du regroupement des moyens monétiques au niveau du Groupe Crédit Agricole.

La charge fiscale passe de 15,2 à 38,6 millions d'euro.

En 2012, le niveau de la charge fiscale était réduit à hauteur de 21 millions d'euro par le dénouement du montage fiscal SNC Cotentin évoqué précédemment. Ainsi, retraitée de cette opération, la charge fiscale représentait près de 36 millions d'euro.

En 2013, la charge fiscale est également impactée par le dénouement du GIE Fleur de Cannes, mais dans une proportion limitée (0,7 millions d'euros de charges). En dehors de cet élément, la charge fiscale progresse en relation avec le résultat fiscal imposable, et avec la forte progression du taux d'imposition qui subit la majoration de la contribution exceptionnelle à l'IS de 5 à 10,7%.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat net de 2013 est de 63,2 millions d'euro, en hausse de 2,7% par rapport à 2012.



Le total Bilan progresse à 11 milliards d'euro (+10,3%), et les capitaux propres (hors résultat de l'année en cours et report à nouveau) augmentent de 5,5 %. Avec un résultat en hausse de 2,7%, ces évolutions se traduisent par une baisse des ratios de rentabilité « ROE » et « ROA ».

	2011	2012	2013
ROE (Ratio de rentabilité des fonds propres)	6,44%	6,21%	6,05%
ROA (Ratio de rentabilité du total bilan)	0,60%	0,61%	0,57%

2. COMPTES CONSOLIDES

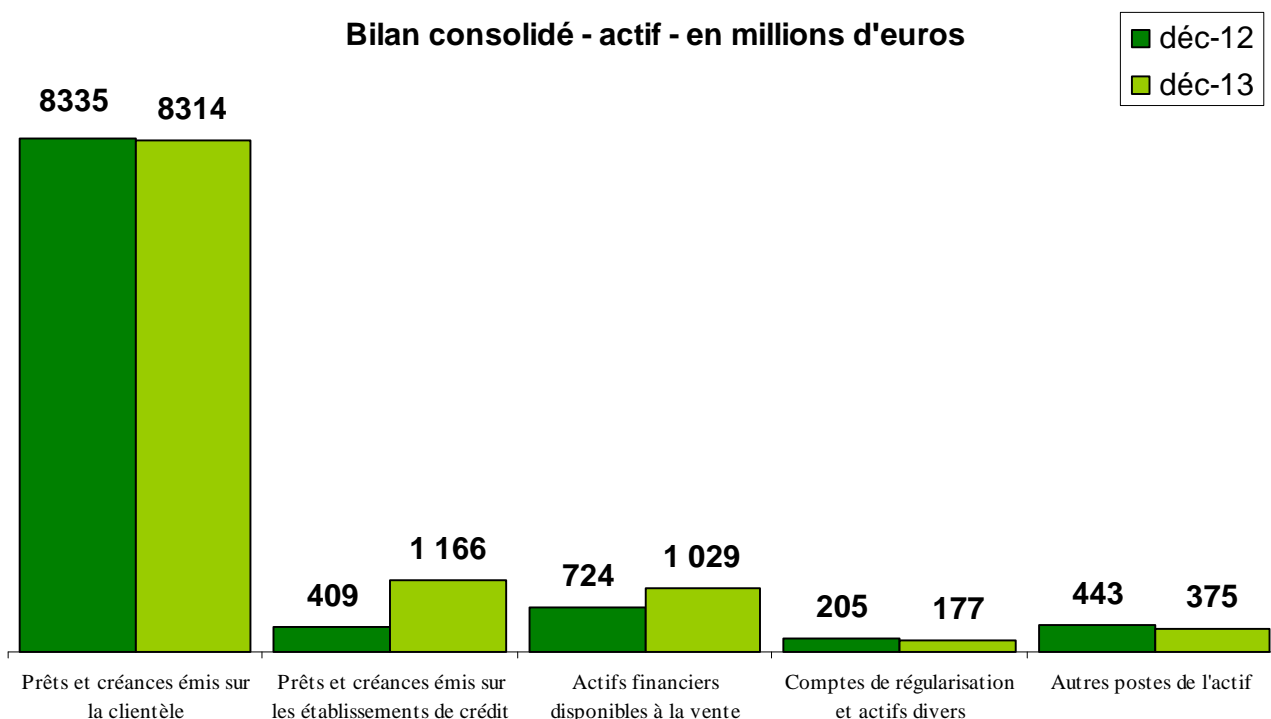
Le total du Bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2013 s'établit à 11.061 millions d'euro, en hausse de 9,3 % par rapport à décembre 2012. Il est supérieur au bilan social de 10 millions d'euro seulement, si bien que les commentaires apportés dans la partie « comptes sociaux » du rapport financier s'appliquent aussi au bilan consolidé.

Bilan - Actif Consolidé

A l'actif, nous retrouvons la part prépondérante des prêts et créances émis sur la clientèle, qui représentent près de 80% du total bilan. Ce poste diminue de 0,3% en relation avec l'activité commerciale présentée précédemment.

Nous retrouvons également la hausse des prêts et créances émis sur les établissements de crédits, tandis que les actifs financiers disponibles à la vente progressent, notamment du fait de l'acquisition d'OPCVM en vue de constituer les réserves de liquidités exigées dans le cadre du nouveau dispositif réglementaire LCR. A noter également l'amélioration globale des valeurs de marché sur le stock de titres en portefeuille.

Bilan consolidé - actif - en millions d'euros



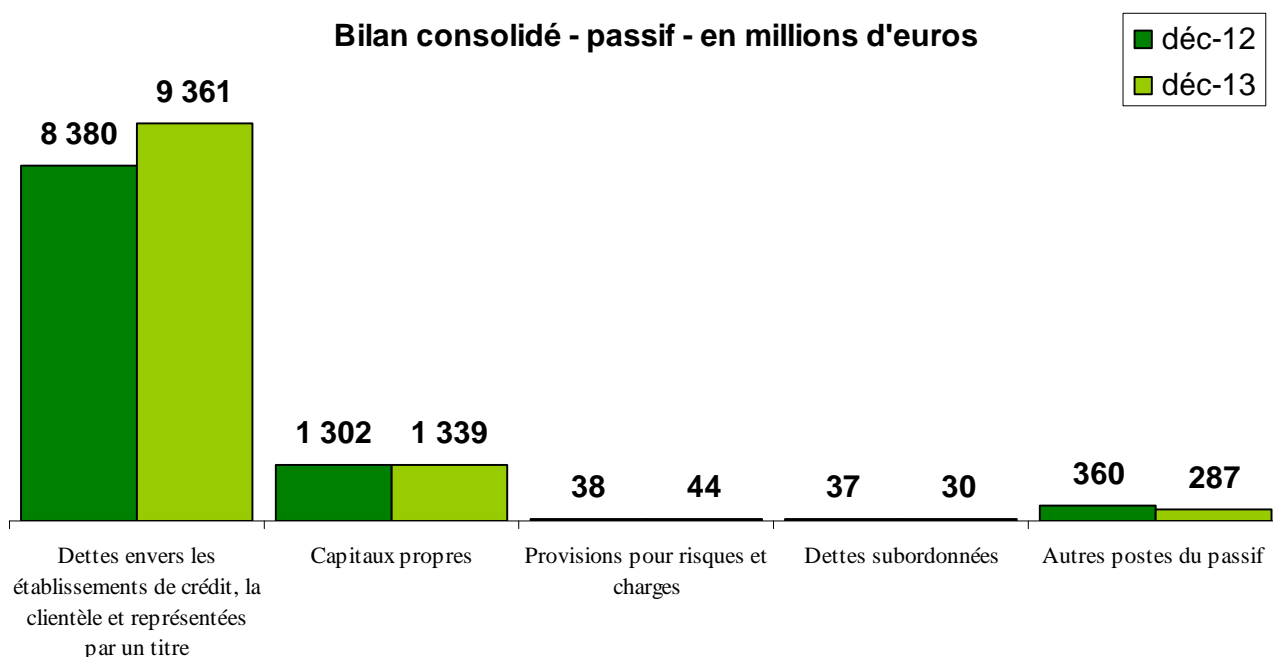
Bilan - Passif Consolidé

Au passif, nous retrouvons pour près de 9,4 milliards d'euro les différentes dettes (interbancaires ou clientèles) qui financent les crédits, et qui ont été commentées dans les comptes sociaux.

Par ailleurs, le poste « capitaux propres » progresse de 37 millions d'euro, avec principalement la mise en réserve du résultat non distribué de l'année précédente, pour 50 millions d'euro. A l'inverse :

- le capital des Caisses Locales diminue de 5,5 millions d'euros environ
- et le résultat de l'année en attente d'affectation baisse de 7 M€.

Bilan consolidé - passif - en millions d'euros



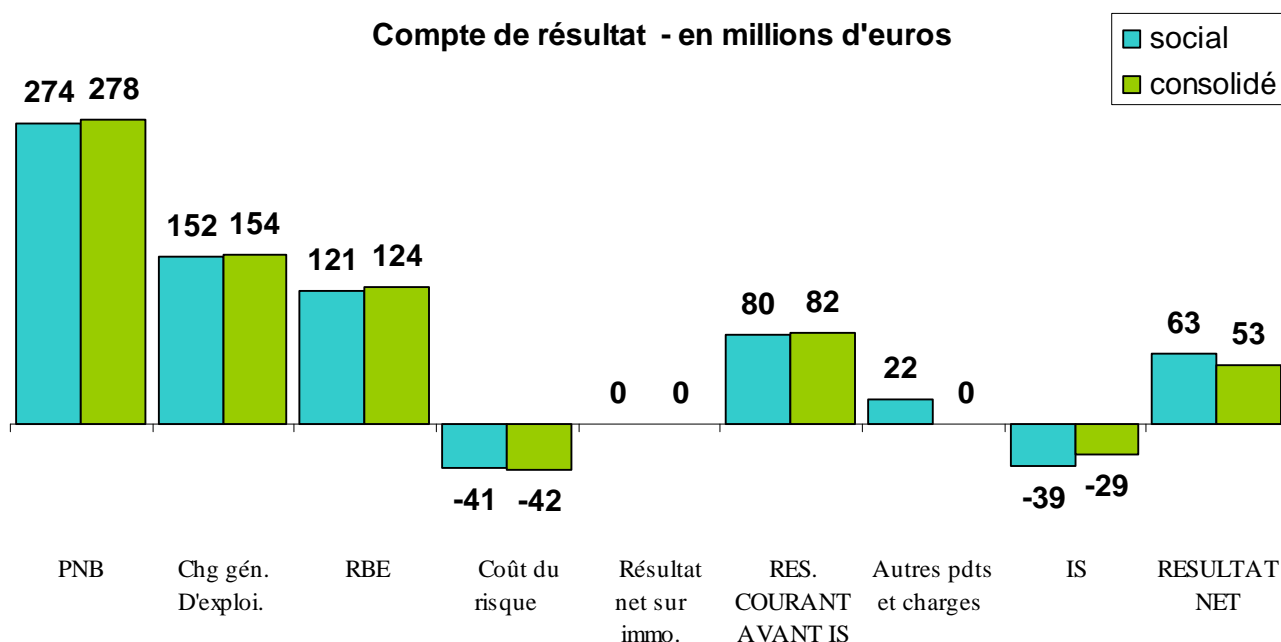
Compte de Résultat Consolidé

Le résultat net consolidé ressort à 53 millions d'euro, soit un niveau inférieur au résultat social (écart de 10,2 millions d'euro).

Parmi les écarts de consolidation au niveau des différents Soldes Intermédiaires de Gestion, il convient de signaler :

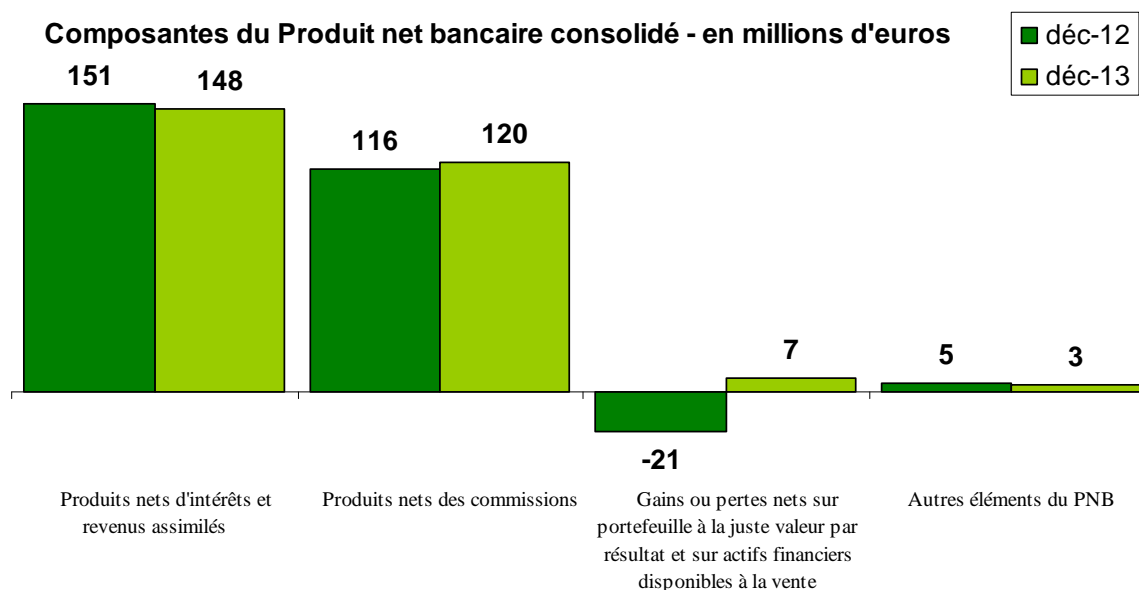
- ⇒ Un écart de +4,3 millions d'euro entre le PNB social et consolidé qui s'explique notamment par :
 - le reclassement dans le PNB des provisions durables sur les titres de participation (l'essentiel provenant de la participation SACAM International) pour -0,7 million d'euro
 - l'annulation de la plus-value de cession sur l'EMTN Coupon Clic non reconnue en normes IFRS pour -1,5 millions d'euro
 - l'annulation des dépréciations temporaires sur titres de placement réévalués par capitaux propres pour -0,5 million d'euro
 - le reclassement des plus-values de cessions sur titres de participation Somaintel et Sotraval pour un total de +2,4 millions d'euro
 - les charges financières des placements des Caisses Locales comptabilisées dans les comptes sociaux de la Caisse Régionale mais éliminées dans les comptes consolidés pour +4 millions d'euro
 - l'externalisation des plus-values de cession du fond dédié pour +0,6 million d'euro
- ⇒ Un écart de -1,4 million d'euro entre les charges générales d'exploitation en social et celles en consolidé s'expliquant principalement par :
 - les charges spécifiques enregistrées dans la comptabilité des Caisses Locales et non éliminées en consolidation pour 1,1 millions d'euro
 - le reclassement du résultat exceptionnel correspondant aux appels de fonds sur la péréquation NICE pour 0,2 million d'euro
- ⇒ Un écart de -1 million d'euro sur le coût du risque lié notamment au reclassement de la perte non couverte sur l'opération de levée d'option d'achat du GIE Fleur de Canne pour 0,9 million d'euro
- ⇒ Un écart de +9,5 millions d'euro sur l'impôt sur les bénéfices s'expliquant par :
 - l'impôt différé sur les décalages temporaires pour 7,8 millions d'euro
 - les impôts différés sur les impacts résultat spécifiques aux normes IFRS pour 1,7 millions d'euro

- ⇒ Un écart de -21,8 millions d'euro sur les dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux et provisions compte tenu de la non reconnaissance du FRBG en normes internationales de publication des comptes consolidés.



Le PNB consolidé présente principalement les évolutions suivantes :

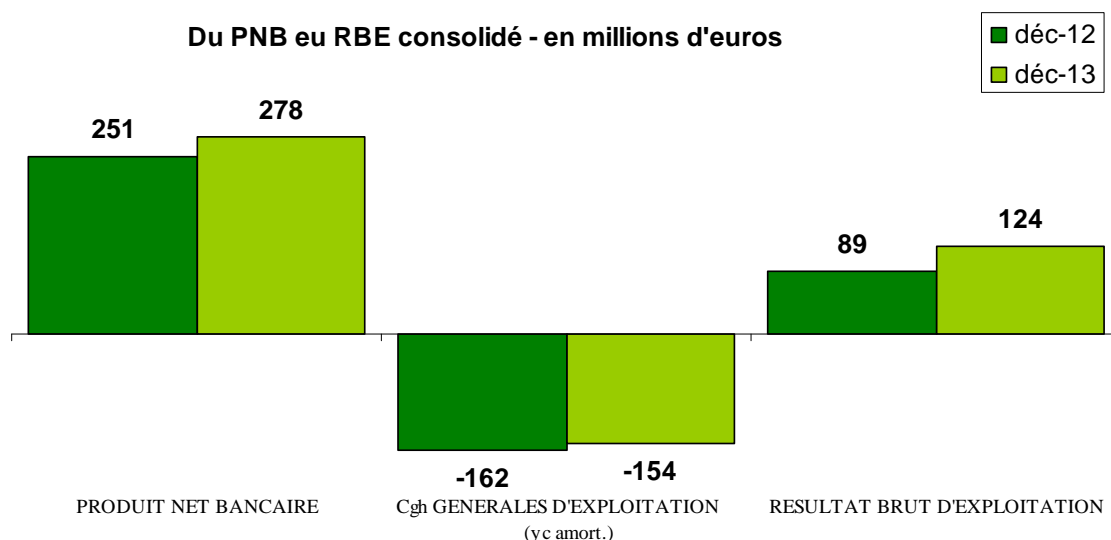
- ⇒ une baisse de 151 à 148 millions d'euro des produits nets d'intérêts et assimilés : comme dans les comptes sociaux, cela correspond pour une large part à la baisse importante des produits des prêts, tandis que le recul des charges d'intérêts et assimilés se réduit au cours des derniers mois.
- ⇒ Une hausse des produits nets des commissions de + 3,7% ; comme dans les comptes sociaux, c'est la traduction des activités de collecte crédit et services sur les différentes commissions et facturations.
- ⇒ une hausse des produits nets sur portefeuille et sur actifs financiers : cela s'explique surtout par le niveau exceptionnel de 2012 (charges nette de 30 millions d'euro), lié à la fois au dénouement du montage fiscal SNC Cotentin, et aux dépréciations dures sur les titres Sacam International et Rue La Boétie.



Ainsi, le produit net bancaire ressort à 278 millions d'euro, en hausse de 10,8% par rapport à 2012.

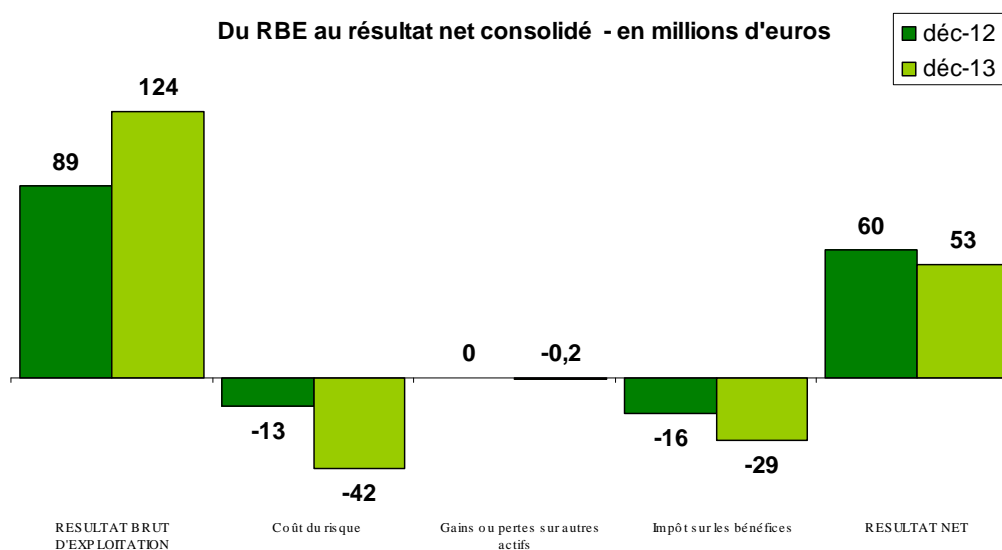
Les charges générales d'exploitation consolidées ressortent à 154 millions d'euro, sans écart majeur par rapport aux charges des comptes sociaux. La forte baisse par rapport à 2012 provient des facteurs déjà commentés précédemment, notamment les charges informatiques, les impôts et taxes et les charges sur les engagements sociaux.

Ainsi, le Résultat brut d'exploitation ressort à 124 millions d'euro.



Du RBE au résultat net, nous retrouvons comme dans les comptes sociaux une forte hausse du coût du risque, à 42 millions d'euro. Mais contrairement aux comptes sociaux, la reprise de FRBG n'intervient pas dans les comptes consolidés (la charge n'avait pas été comptabilisée en comptes consolidés au moment de la dotation). La dotation aux provisions comptabilisée sur la filière grands risques impacte le coût du risque consolidé à hauteur de 22 millions d'euro et génère un impôt différé actif qui conduit à minorer la charge fiscale par rapport aux comptes sociaux.

Cette charge fiscale est donc en retrait par rapport aux comptes sociaux, à 29 millions d'euros. Elle progresse fortement par rapport à 2012, mais le niveau de 16 millions d'euro de l'année passée bénéficiait du dénouement du montage fiscal SNC Cotentin (corrigé de cet élément, la charge fiscale était proche de 36 millions d'euro).



Au final, le Résultat net consolidé atteint 53 millions d'euro.

3. PERSPECTIVES 2014

Au cours de l'année 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère n'a pas cédé à la morosité économique. Elle a mis tous ses moyens au service de ses sociétaires et clients, pour valoriser leurs épargnes, financer leurs projets, assurer leurs patrimoines. Elle s'est aussi engagée au quotidien pour aider toutes celles et ceux qui rencontraient des difficultés, touchés notamment par les plans sociaux qui ont frappé le Département.

En 2014, fidèle à ses valeurs coopératives, le Crédit Agricole du Finistère poursuivra toutes ses actions pour contribuer efficacement à la reprise économique du département, et accélérer au maximum la sortie de crise tant attendue.

Pour cela, le Crédit Agricole du Finistère pourra s'appuyer sur des moyens renforcés, qui témoignent de l'engagement résolu et toujours plus fort de la Caisse Régionale pour ses sociétaires et pour ses clients.

- Cela est vrai dans le domaine informatique, depuis la bascule sur le nouveau système d'information NICE commun à l'ensemble des Caisse régionales du Groupe. Cela donne un véritable relais d'innovation qui permettra d'enrichir encore les offres proposées à l'ensemble des clientèles.
- Cela est vrai dans le domaine immobilier, où la Caisse Régionale entend conserver, moderniser, et éventuellement développer son maillage d'agences, garant de la proximité avec chacun et d'une relation de qualité avec les clients
- Cela est vrai encore dans le domaine humain : la Caisse Régionale a en effet décidé d'augmenter l'ensemble de ses effectifs pour mieux servir les clients, développer les expertises dont ils ont besoins, et pour accompagner le développement de nouvelles activités sur le territoire. Dans ce cadre, les moyens engagés en coopération avec les Caisses régionales de Bretagne seront renforcés.

Enfin, la Caisse Régionale pourra s'appuyer sur sa solidité Financière, qui a été consolidée au cours des derniers exercices. Cela était, et reste, nécessaire au vue des règlementations bancaires nouvelles. Mais cela ne s'oppose pas à un juste retour vers le Territoire, afin de favoriser et d'accélérer la dynamique de croissance du Département.

Dans cet esprit, des nouveaux moyens sont d'ores et déjà à l'étude, et seront mis en œuvre dès le second trimestre de l'année 2014.

4. TABLEAUX DETAILLES

BILAN SOCIAL - ACTIF de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-13	déc.-12	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	87 353	95 776	-8,8
Caisse, banques centrales, CCP	28 991	26 931	7,6
Effets publics et valeurs assimilées	43 516	33 132	31,3
Créances sur les établissements de crédit	14 846	35 713	-58,4
Opérations internes au Crédit Agricole mutuel	1 208 776	425 705	183,9
Opérations avec la clientèle	8 375 060	8 367 735	0,1
Opérations sur titres	638 709	367 489	73,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	97 210	122 781	-20,8
Actions et autres titres à revenu variable	541 499	244 708	121,3
Valeurs immobilisées	560 734	556 614	0,7
Participations et autres titres détenus à long terme	495 394	492 444	0,6
Parts dans les entreprises liées	15 757	12 650	24,6
Immobilisations incorporelles	858	916	-6,3
Immobilisations corporelles	48 725	50 604	-3,7
Capital souscrit non versé			
Actions propres	0	0	-
Comptes de régularisation et actifs divers	180 352	206 658	-12,7
Autres actifs	96 014	119 966	-20,0
Comptes de régularisation	84 338	86 692	-2,7
Total de l'Actif	11 050 984	10 019 977	10,3

BILAN SOCIAL - PASSIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-13	déc.-12	Variations en %
Opérations interbancaires et assimilées	916	1 815	-49,5
Banques centrales, CCP		0	
Dettes envers les établissements de crédit	916	1 815	-49,5
Opérations internes au Crédit Agricole Mutuel	6 588 028	5 394 695	22,1
Comptes créditeurs de la clientèle	2 420 065	2 271 755	6,5
Comptes d'épargne à régime spécial	36 647	33 783	8,5
Autres dettes	2 383 418	2 237 972	6,5
Dettes représentées par un titre	538 945	897 800	-40,0
Comptes de régularisation et passifs divers	189 204	200 046	-5,4
Autres passifs	50 731	60 302	-15,9
Comptes de régularisation	138 473	139 744	-0,9
Provisions et dettes subordonnées.	205 649	179 397	14,6
Provisions	175 638	142 346	23,4
Dépôts de garantie à caractère mutuel	0	0	-
Dettes subordonnées	30 011	37 051	-19,0
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	0	21 800	-
Capitaux propres	1 108 177	1 052 669	5,3
Capital souscrit	100 074	100 074	0,0
Primes d'émission	142 443	142 443	0,0
Réserves	801 702	747 641	7,2
Ecarts de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement	977	979	-0,2
Report à nouveau (+/-)	-190		-
Résultat de l'exercice	63 171	61 532	2,7
Total du Passif	11 050 984	10 019 977	10,3

COMPTE DE RESULTAT SOCIAL

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc-13	déc-12	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	340 242	362 500	-6,1
Intérêts et charges assimilées	-197 032	-213 763	-7,8
Revenus des titres à revenu variable	4 408	4 407	0,0
Commissions (produits)	142 894	138 622	3,1
Commissions (charges)	-22 407	-21 618	3,6
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	13	572	-97,7
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	2 707	4 024	-32,7
Autres produits d'exploitation bancaire	4 412	4 311	2,3
Autres charges d'exploitation bancaire	-1 371	-1 983	-30,9
Produit net bancaire	273 866	277 072	-1,2
Charges générales d'exploitation	-147 002	-155 866	-5,7
Frais de personnel	-89 163	-95 203	-6,3
Autres frais administratifs	-57 839	-60 663	-4,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 489	-5 893	-6,9
Résultat brut exploitation	121 375	115 313	5,3
Coût du risque	-40 970	-13 459	204,4
Résultat d'exploitation	80 405	101 854	-21,1
Résultat net sur actifs immobilisés	-205	-22 945	-99,1
Résultat courant avant impôt	80 200	78 909	1,6
Résultat net exceptionnel	-246	0	-
Impôt sur les bénéfices	-38 583	-15 177	154,2
Dotations/reprises nettes aux Fonds pour Risques Bancaires Généraux	21 800	-2 200	-1090,9
Résultat net	63 171	61 532	2,7

HORS BILAN SOCIAL

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-13	déc.-12	Variations en %
1. Engagements donnés :	1 534 780	1 453 563	6
Engagements de financement	996 944	946 413	5
Engagements en faveur d'établissements de crédit		0	
Engagements internes au Crédit Agricole	124 828	0	-
Engagements en faveur de la clientèle	872 116	946 413	-8
Engagements de garantie	535 749	502 927	7
Engagements d'ordre d'établissements de crédit			
Engagements internes au Crédit Agricole	344 975	344 975	0
Engagements d'ordre de la clientèle	190 774	157 952	21
Engagements sur titres	2 087	4 223	-51
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise			
Titres à livrer au Crédit Agricole			
Autres engagements donnés	2 087	4 223	-51
2. Engagements reçus :	2 589 566	3 091 397	-16
Engagements de financement	130 152	741 152	-82
Engagements reçus d'établissements de crédit	152	152	0
Engagements internes au Crédit Agricole	130 000	741 000	-82
Engagements reçus de la clientèle			
Engagements de garantie	2 457 327	2 346 022	5
Engagements reçus d'établissements de crédit	184 686	172 507	7
Engagements internes au Crédit Agricole	168 614	165 581	2
Engagements reçus de la clientèle	2 104 027	2 007 934	5
Engagements sur titres	2 087	4 223	-51
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			
Titres à recevoir du Crédit Agricole			
Autres engagements reçus	2 087	4 223	-51

BILAN CONSOLIDE - ACTIF
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-13	déc.-12	Variations en %
Caisse, banques centrales, C.C.P.	28 991	26 931	7,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	35 090	50 495	-30,5
Instruments dérivés de couverture	38 094	37 211	2,4
Actifs financiers disponibles à la vente	1 029 264	723 765	42,2
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 166 095	409 311	184,9
Prêts et créances sur la clientèle	8 313 845	8 334 919	-0,3
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	73 408	128 415	-42,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	116 504	124 351	-6,3
Actifs d'impôts courants	0	0	-
Actifs d'impôts différés	33 035	24 036	37,4
Comptes de régularisation et actifs divers	177 195	204 981	-13,6
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participation dans les entreprises mises en équivalence			
Immeubles de placement			
Immobilisations corporelles	48 724	50 603	-3,7
Immobilisations incorporelles	913	1 049	-13,0
Ecart d'acquisition			
Total de l'Actif	11 061 158	10 116 067	9,3

BILAN CONSOLIDE - PASSIF

de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-13	déc.-12	Variations en %
Banques centrales, C.C.P.			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	11 652	18 041	-35,4
Instruments dérivés de couverture	87 453	139 852	-37,5
Dettes envers les établissements de crédit	6 378 182	5 184 375	23,0
Dettes envers la clientèle	2 414 385	2 263 872	6,6
Dettes représentées par un titre	568 777	931 491	-38,9
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	2 498	8 980	-72,2
Passifs d'impôts différés			
Comptes de régularisation et passifs divers	184 996	192 828	-4,1
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurances			
Provisions	44 481	37 720	17,9
Dettes subordonnées	30 011	37 051	-19,0
Capitaux propres	1 338 723	1 301 857	2,8
Capitaux propres part du groupe	1 338 665	1 301 800	2,8
Capital et réserves liées	360 162	366 831	-1,8
Réserves consolidées	909 820	860 284	5,8
Gains ou pertes comptabilisés directement en CP	15 724	14 964	5,1
Résultat de l'exercice	52 959	59 721	-11,3
Intérêts minoritaires	58	57	1,8
Total du Passif	11 061 158	10 116 067	9,3

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère

(En milliers d'euros)	déc.-13	déc.-12	Variations en %
Intérêts et produits assimilés	348 140	381 723	-8,8
Intérêts et charges assimilées	-200 161	-230 684	-13,2
Commissions (produits)	142 893	137 830	3,7
Commissions (charges)	-22 407	-21 619	3,6
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 575	8 797	-70,7
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4 066	-29 732	-113,7
Produits des autres activités	4 411	6 729	-34,4
Charges des autres activités	-1 372	-2 119	-35,3
Produit net bancaire	278 145	250 925	10,8
Charges générales d'exploitation	-148 318	-155 603	-4,7
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-5 567	-6 057	-8,1
Résultat brut d'exploitation	124 260	89 265	39,2
Coût du risque	-41 999	-13 158	219,2
Résultat d'exploitation	82 261	76 107	8,1
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-228	26	-976,9
Variation des écarts d'acquisition			
Résultat avant impôt	82 033	76 133	7,7
Impôts sur les bénéfices	-29 074	-16 411	77,2
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
Résultat net	52 959	59 722	-11,3
Intérêts minoritaires		1	
Résultat net-part du groupe	52 959	59 721	-11,3

PARTIE IV - GESTION DES RISQUES

LES FACTEURS DE RISQUES NORME IFRS 7

En application de la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers, cette partie du rapport de gestion présente la nature des risques auxquels la caisse régionale est exposée, leur ampleur et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer.

L'information fournie au titre de la norme IFRS 7 couvre principalement les types de risques suivants :

- Les risques de crédit : risques de pertes liés à la défaillance d'une contrepartie entraînant l'incapacité de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'entité.
- Les risques de marché : risques de pertes liés à la variation des paramètres de marché (taux d'intérêt, taux de change, prix, spread de crédit).
- Les risques structurels de gestion de bilan : risques de pertes liés à la variation des taux d'intérêt (Risque de Taux d'Intérêt Global) ou des taux de change (risque de change) et risque de ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à ses engagements (risque de liquidité) ; y compris les risques du secteur de l'assurance.
- Les risques induits par la crise financière.

Afin de couvrir l'ensemble des risques inhérents à l'activité bancaire, des informations complémentaires sont fournies concernant :

- Les risques opérationnels : risques de pertes résultant principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes ou des personnes en charge du traitement des opérations.
- Les risques juridiques : risques d'exposition potentielle du groupe à des procédures civiles ou pénales.
- Les risques de non-conformité : risques liés au non-respect des dispositions légales et réglementaires des activités bancaires et financières exercées par le Groupe.

La Caisse régionale du Finistère a déployé un dispositif de contrôle interne conforme aux exigences légales et réglementaires, et aux normes internes, d'ordre organisationnel, procédural et déontologique. Il est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principes fondamentaux :

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- D'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risque, activité et résultats du contrôle interne)
- D'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne
- De définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- Des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- Des systèmes de mesure et de surveillance des risques (de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels, de non-conformité et juridiques) et des résultats, adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale sont encadrés par des limites (globales, opérationnelles et individuelles) et procédures.
- Un système de contrôle, comprenant :
 - o des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles et les fonctions supports ou par des collaborateurs dédiés, sous la responsabilité du Service Sécurité Financière et Conformité
 - o des contrôles périodiques assurés par le service Audit Inspection

Le contrôle interne :

Il s'appuie sur plusieurs dispositifs, notamment :

- Le dispositif de contrôle permanent repose sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des collaborateurs exclusivement dédiés
- Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité visant à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois et règlements, aux normes internes relatives notamment :
 - o aux activités de service d'investissement,
 - o à la prévention du blanchiment de capitaux
 - o à la lutte contre le financement du terrorisme
 - o à la lutte contre la fraude interne et externe
- Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière permettant de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par l'organe délibérant, réconciliation des résultats comptable et de gestion.
- Le contrôle périodique (dit de 3ème degré) recouvre les vérifications ponctuelles, sur pièces et sur place, pour l'essentiel dans le cadre d'un plan d'audit pluriannuel, de toutes les activités et de la Conformité inclus) et des activités externalisées, par une unité d'audit-inspection indépendante. Il est complété par des audits de l'Inspection Générale Groupe et des audits externes (Commissaires Aux Comptes et cabinets externes).

Le pilotage du dispositif :

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse Régionale du Finistère, trois responsables distincts du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse Régionale.

Par ailleurs, en application de l'arrêté du 19 janvier 2010, modifiant le règlement CRBF 97-02, le responsable du contrôle permanent de la Caisse régionale a été désigné Responsable de la filière « Risques ». Ce dernier, est chargé de veiller à la cohérence et à l'efficacité de la politique de risques de l'entité. Il s'appuie sur un dispositif d'ensemble de nature à favoriser le développement et le rehaussement de la culture risque de l'établissement. Il a vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

Conformément à ces nouvelles dispositions réglementaires, la Caisse régionale a réalisé une cartographie des risques qui est régulièrement évaluée et actualisée, avec l'objectif d'identifier les actions en vue de maîtriser les risques et d'assurer l'adéquation entre risques et orientations de l'activité.

Elle identifie et évalue par ligne métier l'ensemble des risques encourus (bancaires et non bancaires) au regard des facteurs internes (complexité des activités exercées ou de l'organisation, qualité des systèmes...). La cartographie des risques résulte d'une analyse transversale de la vision globale des risques de l'activité.

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse Régionale du Finistère, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont régulièrement tenus informés de la correcte maîtrise des risques au sein de l'entité, reporting contrôle interne, niveau d'exposition aux risques, conduite des plans d'action, avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel et du bilan semestriel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

La coordination des fonctions de Contrôle précédemment mentionnée (Contrôle Périodique, Contrôle Permanent, Contrôle de la Conformité) ainsi que de l'ensemble du dispositif de contrôle interne est assurée par le Comité de Contrôle Interne de la Caisse Régionale. Il est présidé par le Directeur Général.

1. LE RISQUE CREDIT

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

1.1. Objectifs et politique

La politique de gestion et de suivi des risques de crédit s'inscrit dans le cadre des orientations stratégiques de la Caisse Régionale et dans le respect :

- de la réglementation en vigueur relative à la distribution du crédit et au suivi des risques (Comité de la Réglementation Bancaire et Financière 97-02, 97-02 modifié, 93-05 ; Code Monétaire et Financier, Art L 518-1),
- des règles internes au Groupe Crédit-Agricole
- des recommandations du Comité de Bâle

Au sein de la Caisse Régionale, la distribution des crédits s'appuie sur des politiques d'intervention détaillées, révisées et validées chaque année par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale qui statue sur les travaux réalisés sous la présidence du Directeur Général Adjoint.

La politique « crédit » est formalisée et déclinée par marché : particuliers, entreprises, agriculture, professionnels, promotion immobilière, collectivités et institutionnels.

Accessibles en ligne à l'ensemble des collaborateurs de la Caisse Régionale, elle détaille les critères de sélection (géographiques, économiques, financiers) et de limitation des risques (plafonds d'engagement, division et partage des risques, politique de garantie).

La politique crédit inclue de façon claire les règles de délégations assises sur des critères de montant, de notation Bâle 2, d'exclusion (activités à risque). Enfin pour chaque marché, le document reprend l'organisation du schéma de distribution et du processus décisionnel.

L'organisation du dispositif crédit au sein de la Caisse Régionale vise à renforcer en permanence, la sécurisation du processus d'octroi, la surveillance, la détection, et le traitement des risques crédit.

1.2. Gestion du risque de crédit

1.2.1. Principes généraux de prise de risque

Toute opération de crédit nécessite une analyse approfondie de la capacité du client à rembourser son endettement. S'appuyant sur une approche économique et financière, elle doit s'inscrire dans la stratégie risques du métier concerné et dans le dispositif de limites en vigueur, tant individuelles, opérationnelles que globales. La décision d'engagement s'appuie sur la note interne, dans le cadre du système de délégation en vigueur. Le Comité grands engagements de la Caisse régionale et son Président constituent l'instance ultime de décision pour les dossiers de plus de 3 Millions d'Euros d'exposition aux risques (EAD).

1.2.2. Méthodologies et systèmes de mesure des risques

1.2.2.1. Les systèmes de notation interne et de consolidation des risques de crédit

Description du dispositif de notation

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et, en particulier, les Caisses régionales, à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles « banque de détail » et « grande clientèle ».

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les normes et méthodologies de mesure et de contrôle des risques.

Sur le périmètre de la banque de détail, la Caisse régionale a la responsabilité de définir, de mettre en œuvre et de justifier son système de notation, dans le cadre des standards Groupe définis par Crédit Agricole S.A. Ainsi, la Caisse régionale dispose de modèles Groupe d'évaluation du risque.

Sur le périmètre de la « grande clientèle », la Caisse régionale dispose de méthodologies de notation Groupe utilisant des critères tant quantitatifs que qualitatifs. Un système de notation spécifique à quinze positions fonctionne en mode récurrent ; il s'appuie sur un outil intégrant une note financière et une note qualitative, corrigée par le niveau de chiffre d'affaires, ce pour les entreprises, les professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques.

L'ensemble des systèmes bénéficie d'un back testing.

1.2.2.2. Mesure du risque de crédit

La Caisse Régionale du Finistère mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés.

Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

La Caisse régionale effectue un reporting trimestriel de ses risques de contreparties sur opération de marché avec suivi des notations des contreparties et des limites en montant sur les entités hors groupe.

Les principes de la politique d'engagements sur opération de marché reposent sur une qualification de la qualité du risque et de dispersion.

1.2.3. Dispositif de surveillance

1.2.3.1. Processus de surveillance des concentrations par contrepartie ou groupe de contreparties liées

La Caisse Régionale du Finistère assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres.

Il existe un dispositif de limites qui comporte :

- Des limites globales formalisées par des plafonds d'engagement, des règles de divisions des risques etc., déclinées dans les politiques risques. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou

aux résultats de la Caisse Régionale du Finistère ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant.

- Des limites opérationnelles encadrant l'octroi, formalisées dans les politiques risques.
- Des limites individuelles (contreparties, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant, etc.

Les engagements sur les dix plus grandes contreparties restent stables et représentent 6,31% du portefeuille total de la Caisse Régionale au 31 décembre 2013.

La couverture de Foncaris sur les 10 plus gros engagements Entreprises de la Caisse Régionale permet une réduction du risque de 61,5 M€. Par ailleurs, les contre-garanties reçues hors Foncaris (notamment d'autres Caisses Régionales) représentent 105 M€ sur ces mêmes dix plus importantes contreparties.

1.2.3.2. Processus de revue de portefeuille et de suivi sectoriel

Le dispositif de revue de portefeuille est structuré par segment de marché.

La planification annuelle est réalisée en relation avec le service en charge du Contrôle permanent.

L'échantillonnage est piloté par le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques en relation avec les services de financement, à partir de données bâloises, et décliné en début d'exercice pour l'ensemble des revues.

10 revues ont été réalisées sur la banque de détail, 4 sur agences entreprises, 4 sur la promotion immobilière et le logement social, 2 sur les collectivités locales et associations, 4 sur l'assistance et prévention client et 4 sur le contentieux.

Les filières sur lesquelles l'exposition de la Caisse Régionale est importante font l'objet d'une surveillance particulière. Toute augmentation du risque entraîne une mise sous surveillance. Les travaux de l'exercice ont porté sur les filières CHR et pharmacies, et l'analyse de l'évolution des prêts habitats, y/c locatifs.

Au-delà des décisions de suivi rapproché de certains dossiers, ces revues peuvent donner lieu au déclassement en créances douteuses et litigieuses à dire d'expert avant même l'atteinte des critères normatifs.

1.2.3.3. Processus de suivi des contreparties défaillantes et sous surveillance

Le schéma délégataire, basé sur la qualité des notes filtre les risques nés.

Le corps procédural de la Caisse Régionale organise le transfert des dossiers au sein de la filière recouvrement accompagné de règles de provisionnement conservatrices et différenciées entre le recouvrement amiable et contentieux.

Des recours ponctuels à des cabinets de recouvrement externes complètent le dispositif.

Deux instances sécurisent les processus de décision, de couverture et de veille : le comité des risques, le et le comité des risques de contrepartie.

Les contreparties défaillantes sont suivies au sein des portefeuilles des recouvreurs et rédacteurs contentieux qui en assurent la gestion jusqu'à l'obtention de solutions de redressement via les procédures de règlement amiable ou judiciaire, ou la décision de liquidation.

La Caisse Régionale a mis en oeuvre un processus de surveillance rapproché des risques, finalisé en trois phases.

La phase de recouvrement commercial - « suivi des risques et de gestion des décisions de paiements » - reste dévolue au Réseau d'Agences jusqu'à 60 jours d'incidents du client. Au-delà de ce délai, débute la phase amiable. Le recouvrement est confié au Service Assistance Prévention Client (APC) dont le principe de gestion des clients repose sur la saisine automatique des dossiers. Au delà de 120 jours d'incidents, sans solution de régularisation, le transfert vers le service Contentieux s'opère.

1.2.3.4. Processus de suivi des risques sur base consolidée

Le comité des risques est une instance de décision sur les dossiers gérés aux services de recouvrement amiable et contentieux.

Il est composé d'administrateurs, du Directeur des Crédits et des Risques, du Directeur des Entreprises et des Finances, des chefs de service recouvrement et contentieux.

Les dossiers sont présentés avec leur historique, le niveau d'engagements et les dernières analyses économiques et financières. Le triplet Bale 2 est systématiquement mis en relief.

Une analyse du risque liquidatif est produite et le dossier reprend l'avis d'expert du service concerné.

Le comité des risques de contrepartie est une instance de pilotage des risques.

Il est présidé par le Directeur Général adjoint, et composé du Directeur des Crédits et des Risques, du Directeur des Entreprises et des Finances, du Directeur Commercial et du Responsable du Contrôle Permanent et des Risques.

Il a pour but de faire mensuellement, un point sur la situation des risques de crédit de l'entité et leur correcte couverture, incluant le traitement du risque aux différentes phases et sur les différents marchés. Il décide toute évolution en matière de processus, d'outils ou d'actions particulières à mener pour mieux gérer et mieux anticiper le risque naissant.

1.3. Exposition

1.3.1. Exposition maximale

Tableau d'exposition maximale repris de la note 3.1 des états financiers consolidés (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	35 090	50 495
Instruments dérivés de couverture	38 094	37 211
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	451 961	158 366
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	14 856	35 719
Prêts et créances sur la clientèle	8 313 845	8 334 919
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	116 504	124 351
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	8 970 350	8 741 061
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	872 116	946 413
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	161 251	133 346
Provisions - Engagements par signature	-2 272	-2 960
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 031 095	1 076 799
Exposition maximale au risque de crédit	10 001 445	9 817 860

1.3.2. Concentration (hors opérations internes au Crédit agricole)

(en milliers d'euros)	Encours bruts 2013	Encours brut 2012	% total 2013
Administrations centrales	1 517	1 707	0,02%
Banques centrales			0,00%
Etablissements de crédit	14 856	35 719	0,17%
Institutions non établissements de crédit	1 119 938	1 165 893	13,00%
Grandes entreprises	1 336 677	1 546 310	15,51%
Clientèle de détail	6 144 465	5 887 708	71,30%
Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 617 453	8 637 337	100,00%

Source : note 3.1 des annexes publiables consolidées

La ventilation des encours bruts par agent économique montre l'importance de la banque de détail (71,3% contre 68,2% en 2012)

1.3.3. Qualité des encours

1.3.3.1. Analyse des prêts et créances par catégorie

Actif financier en souffrance : selon l'IFRS 7, un actif financier est en souffrance lorsqu'une contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle.

	31/12/2013						31/12/2013
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance				Valeur comptable des actifs financiers en souffrance	Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement	
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an			
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Instruments de capitaux propres						405 086	-23 502
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit					0		
Institutions non établissements de crédit					0		
Grandes entreprises					0		-934
Clientèle de détail					0		
Prêts et avances	105 557	3 135	12 055	0	120 747	90 272	-287 818
Administrations centrales					0		
Banques centrales					0		
Etablissements de crédit	3 956				3 956		
Institutions non établissements de crédit	32 095		1 754		33 849	1 116	-2 330
Grandes entreprises	20 487	111	6 538		27 136	19 163	-95 835
Clientèle de détail	49 019	3 024	3 763		55 806	69 993	-189 653
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	105 557	3 135	12 055	0	120 747	495 358	-312 254

	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres						403256	-43409	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	-934	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		-934	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	256 734	3 664	19 124	0	279 522	94 101	-265 765	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit	4 594				4 594			
Institutions non établissements de crédit	95 981		2 505		98 486	1 077	-1 809	
Grandes entreprises	71 602	2 519	14 320		88 441	28 091	-70 739	
Clientèle de détail	84 557	1 145	2 299		88 001	64 933	-193 217	
Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement	256 734	3 664	19 124	0	279 522	497 357	-310 108	

1.3.3.2. Dépréciation et couverture du risque

a. Politique de dépréciation et couverture des risques

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affectée individuellement

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère a également constaté à l'actif de son bilan consolidé des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

b. Encours d'actifs financiers dépréciés

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 517				1 517
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	14 856				14 856
Institutions non établissements de crédit	1 119 938	3 446	-2 330		1 117 608
Grandes entreprises	1 336 677	78 795	-59 632	-37 137	1 239 908
Clientèle de détail	6 144 465	182 889	-112 896	-76 757	5 954 812
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 617 453	265 130	-174 858	-113 894	8 328 701

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 37 633 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	1 707				1 707
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	35 719				35 719
Institutions non établissements de crédit	1 165 893	2 886	-1 809		1 164 084
Grandes entreprises	1 546 310	87 971	-59 880	-11 793	1 474 637
Clientèle de détail	5 887 708	182 759	-117 826	-75 391	5 694 491
Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	8 637 337	273 616	-179 515	-87 184	8 370 638

* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 29 958 milliers d'euros

1.4. Coût du risque sur base consolidée

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-88 800	-68 012
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	-85 721	-61 879
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs		-117
Engagements par signature	-210	-432
Risques et charges	-2 869	-5 584
Reprises de provisions et de dépréciations	47 824	55 326
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		
Prêts et créances	46 176	50 969
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	7	
Engagements par signature	897	138
Risques et charges	744	4 219
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-40 976	-12 686
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-1 916	-626
Récupérations sur prêts et créances amortis	984	251
Décotes sur crédits restructurés	-91	-97
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
Coût du risque	-41 999	-13 158

Répondant aux exigences réglementaires, la Caisse régionale, dispose de données relatives à un stress-test sur son portefeuille crédits. Elles permettent :

- la mesure de la sensibilité du portefeuille à des scénarii défavorables
- l'identification de poches de risques de concentration
- l'identification de filières sensibles

2. LE RISQUE DE MARCHE

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts,
- les spreads de crédit,
- les taux de change,
- le cours des actions,
- le prix des matières premières,
- ainsi que de leur volatilité implicite.

2.1. Objectifs et Politique

La Caisse régionale du Finistère est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

On distingue comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres ou le résultat selon les titres.

Le Banking book

La Caisse Régionale du Finistère distingue dans sa politique de placement des Excédents de Fonds Propres des orientations différentes selon les horizons de gestion : titres détenus jusqu'à maturité (HTM) et titres comptabilisés en juste valeur (AFS et JVPO). Seule cette dernière catégorie hors participations représente un risque de marché et est suivie comme tel par des mesures de contrôle adaptées.

Le Trading book

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de portefeuille affichant une intention de trading.

2.2. Gestion du risque

* Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché est réalisé à deux niveaux distincts mais complémentaires :

- au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., la Direction des Risques et Contrôles Permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- au niveau de la Caisse Régionale du Finistère, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents, pilote et contrôle les risques de marché issus des activités.

*** Les comités de décision et de suivi des risques**

- Organes de suivi des risques au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. :
 - le Comité des Risques Groupe (CRG),
 - le Comité de suivi des Risques des Caisses régionales (CRCR),
 - le Comité Normes et Méthodologies.

- Organes de suivi des risques au niveau de la Caisse Régionale du Finistère
 - le Conseil d'Administration valide la politique financière sur proposition de l'organe exécutif et est informé des résultats de cette dernière au minimum une fois par an,
 - le Comité Financier, sous présidence du Directeur Général, met en oeuvre les stratégies financières. Il est informé du respect des limites par l'intermédiaire des tableaux de bord mensuels réalisés par le middle office,
 - le Comité de Trésorerie est l'organe de fonctionnement interne à la direction des finances, il a en charge la mise en oeuvre des stratégies définies en Comité Financier,
 - le RCPR assiste au Comité Financier et est destinataire des tableaux de bord réalisés par le middle office
 - Le Middle Office, rattaché distinctement au service comptabilité, s'assure de la cohérence des décisions prises avec la politique financière, et du respect des normes réglementaires. Il établit un reporting mensuel du suivi des limites et des contrôles réalisés sur les risques de marché et contrepartie.
 - Le Back Office alimente les outils de suivi et de valorisation du portefeuille de manière indépendante. Le dispositif inclut pour les produits complexes une seconde valorisation réalisée par un organisme indépendant du vendeur.

2.3. Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marchés

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale du Finistère repose sur la combinaison d'un ensemble d'indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress, le seuil d'alerte global et les limites individuelles (seuils d'alerte loss par ligne).

*** Les indicateurs**

- La VaR (Value at risk)

Définition

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

Sur son portefeuille de titres, la Caisse Régionale retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois.

Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique. Pour converger avec le standard du groupe, il est prévu une évolution de la méthodologie afin de calculer une VAR historique.

Limites du calcul de la VaR paramétrique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- la VAR paramétrique fait l'hypothèse d'une distribution Normale des rendements des actifs composant le portefeuille, ce qui n'est pas le cas pour certains actifs,
- l'horizon fixé à « 1 mois » suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un mois, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise,
- l'utilisation d'un intervalle de confiance de 99% ne tient pas compte des pertes pouvant intervenir au-delà de cet intervalle. La VaR est donc un indicateur de risque de perte sous des conditions normales de marché et ne prend pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

Limites et alertes

- La VAR est calculée et présentée au comité financier mensuellement. Elle fait l'objet de seuils d'alerte à 2 niveaux : direction générale et conseil d'administration

- Les stress scenarii

La mesure du risque en stress test :

- Le deuxième élément quantitatif, « stress scénarios », complète la mesure en VaR qui ne permet pas d'appréhender correctement l'impact de conditions extrêmes de marchés.
- ces calculs de scénarii de stress, conformément aux principes du groupe, simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :
 - les scénarios historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé,
 - les scénarios hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes,
 - les scénarios adverses consistent à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarios harmonisés au niveau du groupe sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés. Le résultat de ces analyses mensuelles est transmis à la Direction Générale, au Directeur Financier et au RCPR lors du comité financier.

- Les limites globales

- L'impact négatif sur le compte de résultat est limité par un pourcentage du PNB annuel

- Les limites individuelles

- Des seuils d'alerte Loss ont été définis sur la base de la valeur de marché, rapportée au prix en début d'exercice.

- utilisation des dérivés de crédit

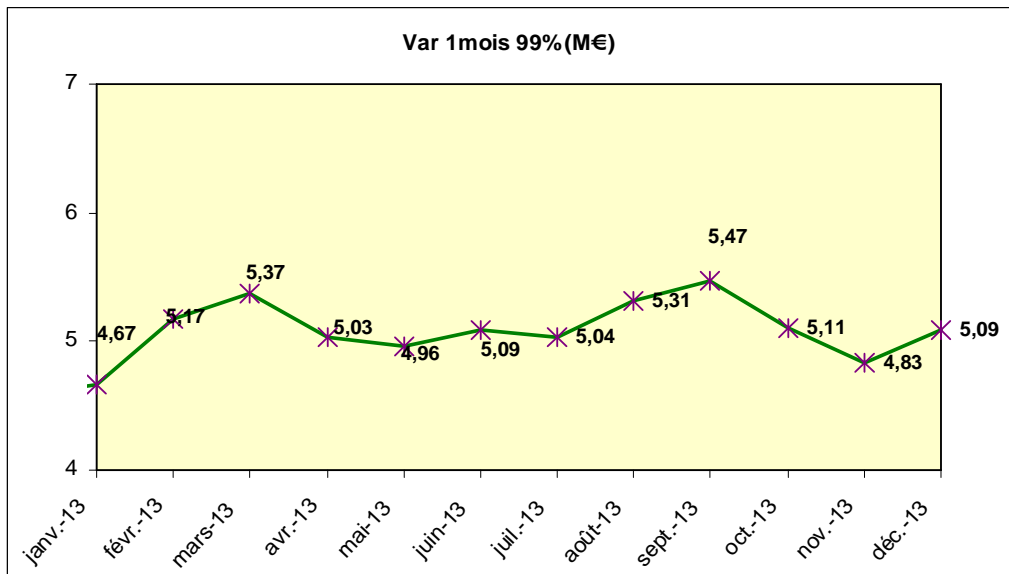
La Caisse Régionale du Finistère n'est pas concernée par des activités de trading, de structuration ou de ventes de produits dérivés de crédit.

2.4. Exposition : activités de marché (Value at Risk)

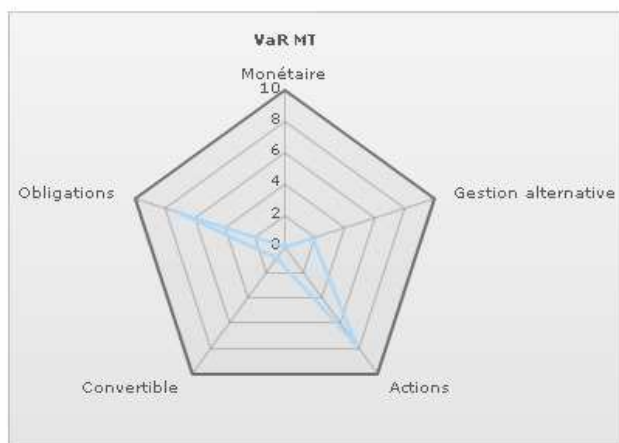
La VAR est calculée sur les titres du banking book valorisés en valeur de marché. Elle est obtenue par la sommation des risques représentés par les différentes classes d'actifs en portefeuille.

Evolution de la VAR sur l'année 2013

La VaR est restée stable au cours de l'année 2013, l'allocation du portefeuille ayant peu évolué au cours de l'année.



Contribution des facteurs de risques à la VAR au 31.12.2013



Sur chaque axe, on lit la VaR MT 1 an en montant de chaque poche.

La classe action contribue essentiellement au risque du portefeuille, suivi par la classe obligation.

2.5. Risque Action

*** Risque sur actions provenant des activités de trading et d'arbitrage**

La Caisse Régionale du Finistère n'a pas de trading book. Elle n'a pas d'activité de trading ni d'arbitrage.

*** Risque sur actions provenant des portefeuilles de placement**

Le risque action porte sur des EMTN à orientation action inscrits dans le banking book. L'encours en valeur de marché était de 19.1M€ au 31.12.2013. Ces différents produits se sont fortement appréciés en 2013, en lien avec la progression des indices sous-jacents.

3. GESTION DU BILAN

3.1. Le risque de taux d'intérêt global

3.1.1 Objectifs et politique

Le Risque de Taux est "le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché ("trading book")".

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse Régionale, ainsi qu'à optimiser la marge d'intérêt.

La valeur patrimoniale et la marge d'intérêt évoluent du fait de la sensibilité à la variation des taux d'intérêt de la valeur actuelle nette et des flux de trésorerie des instruments financiers composant le bilan et le hors bilan. Cette sensibilité naît dès lors que les actifs et les passifs ont des échéances de fixation de leur taux d'intérêt non synchronisées.

3.1.2. Gestion du risque

Le risque de taux d'intérêt global fait l'objet de présentations mensuelles au Comité Financier de la Caisse Régionale du Finistère. La gestion de notre exposition est réalisée dans le respect des limites fixées tout en profitant du contexte de transformation.

Un Tableau de Bord établi par le middle office trésorerie, reprend les principaux éléments d'exposition et de respect des limites en matière de risques de taux.

Par ailleurs, une information au Conseil d'Administration est assurée au minimum une fois par an. Le Directeur Financier assure cette information, et présente également la politique annuelle à chacune de ses révisions.

3.1.3. Méthodologie

Le périmètre concerné par la gestion du risque de taux d'intérêt global couvre la totalité du bilan (banking book) et du hors bilan. Conformément aux recommandations de Crédit Agricole S.A., la méthode utilisée pour le suivi du risque de taux d'intérêt global est la méthode de détermination des GAP de taux statiques, avec application des conventions d'écoulement nationales pour les produits sans date d'échéance. L'outil utilisé est l'outil national Cristaux 2 depuis le 30/06/08.

Les GAPS sont calculés chaque mois sur 30 ans en pas mensuel les deux premières années puis en moyennes annuelles au-delà. Ils mesurent les Gap Synthétiques comprenant les Gaps de taux fixe (y compris les fixings des taux révisables), les GAPS inflation, les GAPS équivalents delta TF (issus des produits Capés), et la Valeur Actuelle Nette.

Les limites de Gaps Synthétiques sont calculées en pas mensuel sur 24 mois puis en pas annuel de l'année 3 à 30. Les limites sont revues annuellement et validées par le Conseil d'Administration.

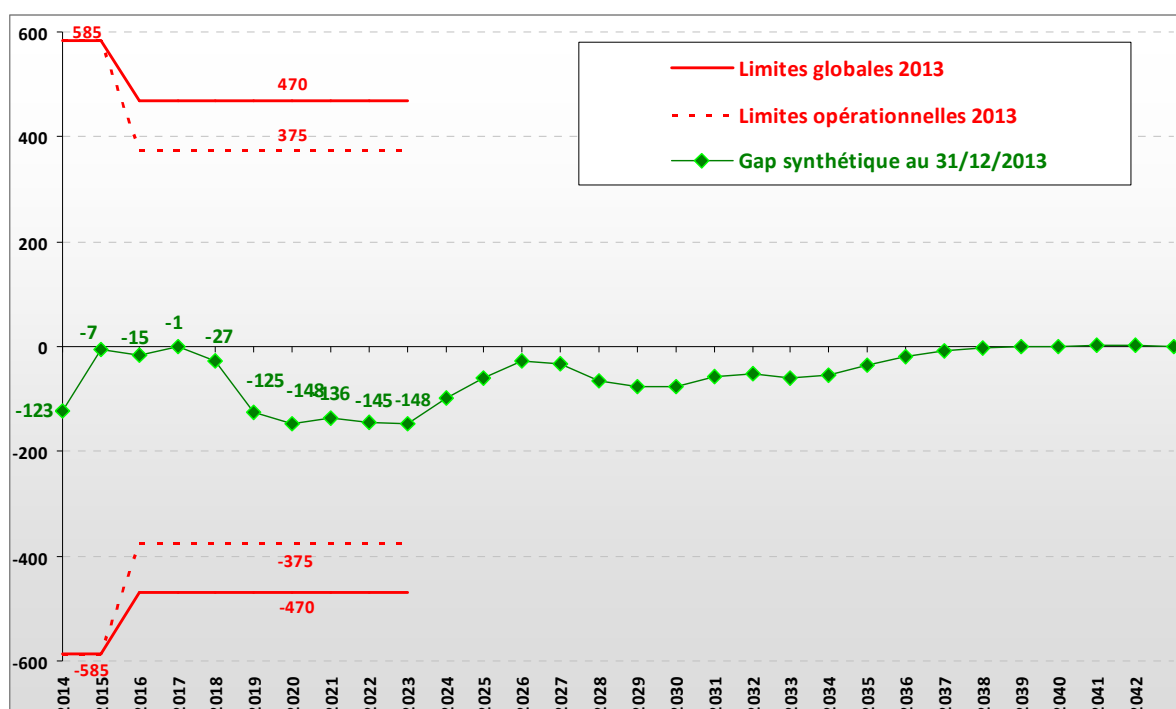
Les instruments financiers utilisés pour couvrir le risque de taux sont des instruments de hors - bilan standards type swaps de taux fixe ou caps de couverture sur index révisable.

Révision des limites effectuée lors du conseil d'administration du 17 décembre 2012		Bases de calcul des limites applicables en 2013 PNB d'activité budgété : 234,5 M€ FP prudeniels 30/06/12 : 833 M€
« Limite VAN »		83 M€
« Limites Gaps » <u>globales</u>	Années 1 et 2	585 M€
	Années 3 à 10	470 M€
« Limites Gaps » <u>opérationnelles</u>	Années 1 et 2	100% des limites globales 585 M€
	Années 3 à 10	80% des limites globales 375 M€

3.1.4 Exposition

Les gaps de taux mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la baisse (hausse) des taux sur l'année considérée. Le résultat de ces mesures au 31 décembre 2013 se présente comme suit.

La caisse régionale a réduit son exposition au risque de taux au cours de l'année 2013



3.2. Le risque de change

Le Risque de change opérationnel est traité par le Régulateur dans le règlement 97-02 comme le risque de marché et doit donc être suivi avec le même dispositif que le portefeuille de négociation.

La réglementation interne des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses Régionales indique que ces dernières ne peuvent pas être en risque de change opérationnel.

Ainsi tout prêt en devises doit être déclaré et faire l'objet d'une avance à 100% dans la même devise.

Par conséquent, le risque de change ne peut être que résiduel et inférieur dans tous les cas au seuil d'assujettissement nécessitant une consommation de fonds propres.

3.3. Le risque de liquidité et de financement

La réglementation relative à la gestion du risque de liquidité vise l'ensemble des établissements de crédit. Au sein du Crédit Agricole, elle s'applique donc individuellement à chaque Caisse Régionale. En outre, au terme de la loi bancaire, Crédit Agricole SA assure la liquidité (et la solvabilité) de l'ensemble des entités du groupe.

3.3.1 Objectifs et politique

Les exigences réglementaires en matière de liquidité sont définies par :

- Le règlement CRBF n°88-01 modifié par l'arrêté du 11 septembre 2008 relatif à la liquidité modifiée;
- l'instruction de la Commission bancaire n°88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité modifiée par l'instruction n°93-01 du 29 janvier 1993 et n°2000-11 du 4 décembre 2000;
- l'instruction de la Commission bancaire n°89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. Le refinancement de la Caisse régionale sur les marchés s'effectue par émissions de CDN ou BMTN interbancaires mais également auprès de Crédit Agricole SA par le biais d'emprunts en blanc ou d'avances. La caisse régionale a également bénéficié en 2013 d'avances spécifiques bonifiées par l'intermédiaire de la SFH et de la CRH

La gestion du risque de liquidité se traduit par la mesure au travers de l'étude des échéanciers d'emplois et des ressources contractuels ou modélisés, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances.

L'objectif de la caisse régionale est d'optimiser le coût de son refinancement et d'être en mesure de faire face à des situations de crise.

3.3.2. Gestion du risque

Crédit Agricole SA est en charge de la gestion de la liquidité globale du Groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier.

Afin de garantir le respect de ces règlements concernant la liquidité, la Caisse Régionale du Finistère a développé des outils de mesure qui permettent d'anticiper les besoins de refinancement sur le marché interbancaire. Toutes les opérations sont encadrées par des délégations en montant et en taux définies par la politique annuelle de refinancement validée par le conseil d'administration, et donnent lieu à une présentation mensuelle en Comité Financier. Le Middle Office Trésorerie, rattaché hiérarchiquement de façon indépendante au Chef Comptable, procède au fil de l'eau à la vérification de l'ensemble des opérations effectuées par le Front Office.

42

3.3.3. Condition de refinancement en 2013

En 2013, la BCE a poursuivi l'assouplissement de sa politique monétaire en raison de craintes déflationnistes en zone Euro. Ainsi, le taux principal de la BCE a été ramené à 0.25% et son taux de dépôt est actuellement nul. L'atténuation de la crise de la dette en Europe aura permis le resserrement continu des spreads de crédits souverains ainsi que ceux des établissements bancaires. La caisse Régionale a profité de cette nouvelle détente des spreads pour réaliser plus d'un milliard de refinancement MLT au cours de l'année et ainsi diminuer son exposition au refinancement CT.

Outre les émissions de TCN et emprunts en blanc auprès de CASA, la caisse régionale du Finistère a également bénéficié de ressources provenant des émissions sécurisées (CRH ET SFH) pour un montant de 58M€

3.3.4. Méthodologie

Le pilotage du risque de liquidité repose sur :

- **Des Règles fixées par le régulateur :**

- Coefficient réglementaire de liquidité à 1 mois. >100%
- Tableau de trésorerie prévisionnel à une semaine des flux de trésorerie.
- Tableau de suivi du coût des refinancements obtenus au cours du trimestre.

- **Des Règles internes au Groupe :**

3 sur le risque d'illiquidité lié à l'endettement court terme :

- Maintenir durant au moins **un an** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise **systemique** du type 2007-2009.
- Maintenir durant au moins **un mois** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise portant sur le seul nom du Crédit Agricole (idiosyncratique)
- Maintenir durant au moins **deux semaines** une situation de trésorerie excédentaire dans un scénario de crise globale (idiosyncratique et systemique)

1 sur le risque d'illiquidité lié à l'endettement long et moyen terme :

- Permettre un **renouvellement de la dette long terme nette (>1an)** sans sollicitation excessive du marché.

1 sur le risque de prix lié à l'existence d'une position de transformation en liquidité.

- Limiter le risque de **perte en PNB** engendrée par l'impact d'une **hausse du spread d'émission LT** du Groupe sur une position de transformation en liquidité.

3.3.5. Exposition

Le coefficient de liquidité au 31/12/13 est de 141% contre 123% au 31/12/12 pour un minimum réglementaire de 100%.

L'encours de CDN interbancaires était de 435 M€ à fin 2013, celui des BMTN de 70 M€, pour des programmes respectifs de programme annuel de 1 800 M€ et 600 M€ y compris les TCN clientèles (31M€ d'encours à fin 2013).

La limite CT (conditionnelle) de 1 168 M€ est consommée à hauteur de 144 M€ en phase avec la hausse des refinancements MLT et le déficit collecte crédit est de 2036M€ à la fin de l'année, en forte amélioration de 316M€ grâce à une forte hausse de l'encours de collecte bilan.

3.4. Politique de couverture

- Ces couvertures sont initiées en face d'éléments du bilan de la Caisse Régionale, tant au Passif qu'à l'Actif. Ces éléments sont regroupés par stratégies visant à réduire le risque de taux de la Caisse Régionale et constituent des portefeuilles d'actifs/passifs couverts (cf. la gestion du Risque de Taux d'Intérêt Global).

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier deux approches :

- * la protection de la valeur patrimoniale au travers de dérivés de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge)

- * la protection de la marge d'intérêt au moyen d'instruments dérivés de couverture des flux de trésorerie (Cash Flow Hedge)

- Les instruments financiers désignés comme instruments de couverture (Réf IFRS 7.22) par la Caisse Régionale du Finistère sont essentiellement des swaps emprunteurs TF.

4. LES RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

4.1. Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la direction générale (via le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des Responsables des Contrôles Permanents et des Risques (Crédit Agricole S.A et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des Managers des Risques Opérationnels),
- identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- calcul et allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

4.2. Gestion du risque : organisation, dispositif de surveillance

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Management du Risque Opérationnel rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par le Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé, a minima, trimestriellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse Régionale.

Ce tableau de bord trimestriel reprend :

- Le coût du risque de la période
- Les indicateurs de suivi de la fraude
- Les seuils de la politique de gestion des risques opérationnels
- Le nombre d'alerte de la période
- Les faits marquants de la période
- Les indicateurs de risque

- Les principaux éléments de la dernière cartographie des risques opérationnels
- Les exigences en fonds propres AMA et TSA
- Les indicateurs de suivi du stock de provisions risques opérationnels
- La répartition du coût du risque par catégorie de Bâle
- Les plans d'action issus de la collecte et de la cartographie

Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de deuxième niveau sont destinataires de ces informations.

L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

Pour 2013, La Caisse Régionale a procédé, comme chaque année, à une nouvelle analyse de la cartographie des risques et des données de pertes pour une adaptation des plans d'actions. Pour améliorer la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi des plans d'actions, elle utilise l'outil du Contrôle Interne groupe.

La Caisse Régionale a mené, en 2013, les travaux annuels d'analyse de scénarii majeurs, analyse nécessaire à la détermination de la couverture du risque exceptionnel, et à la détermination de l'exigence en fonds propres dans le cadre de Bâle II.

Ces travaux couvrent intégralement le périmètre opérationnel et fonctionnel de la Caisse Régionale.

L'outil de collecte des incidents, OLIMPI@, partie intégrante de la solution progiciel Groupe contrôles permanents (RCP : Risques et Contrôle Permanent) à destination de l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole (Caisses régionales, Crédit Agricole S.A. et filiales de Crédit Agricole S.A.), a été déployé en 2011, suite à la mise en oeuvre d'EUROP@, outil de cartographie des Risques Opérationnels.

4.3. Méthodologie

Sa validation par l'ACP a été actée en décembre 2007

Méthodologie utilisée pour le calcul des exigences de fonds propres

La Caisse Régionale met en œuvre la méthode de mesure avancée (AMA) pour les risques opérationnels. Le dispositif défini par le Groupe et décliné dans la Caisse Régionale vise à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement).

Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type "Loss Distribution Approach" (LDA) qui est unique au sein du Groupe.

Ce modèle LDA est mis en œuvre d'une part sur les données internes collectées mensuellement dans la Caisse Régionale, ce qui constitue son historique de pertes, et d'autre part sur des scénarios majeurs qui permettent d'envisager des situations non observées dans l'entité et ayant une probabilité de survenance au-delà de l'horizon d'un an.

Ce travail d'analyse est mené dans la Caisse Régionale à partir d'une liste Groupe de scénarios applicables à la banque de détail, piloté et contrôlé par Crédit Agricole SA. Cette liste de scénarios majeurs fait l'objet d'une révision annuelle et a pour but de couvrir l'ensemble des catégories de Bâle, ainsi que toutes les zones de risques majeurs susceptibles d'intervenir dans l'activité banque de détail.

Pour les Caisses Régionales un principe de mutualisation des données internes est mis en œuvre. Ce principe de mutualisation du calcul de l'Exigence de Fonds Propres pour l'ensemble des Caisses Régionales concerne la partie de l'Exigence de Fonds Propres qui dépendent de l'historique de pertes. Ainsi les historiques de pertes de l'ensemble des Caisses Régionales sont concaténés ce qui permet de disposer d'une profondeur d'historique d'incidents accrus et d'un profil de risque plus complet.

La mutualisation des données lors de la détermination de la charge en capital implique de réaliser une répartition de cette charge par Caisse Régionale. Pour ce faire Crédit Agricole SA utilise une clé de répartition prenant en compte les caractéristiques de la Caisse Régionale (coût du risque et PNB de l'année écoulée).

Un mécanisme de diversification du risque est mise en œuvre dans le modèle LDA du Groupe. Pour ce faire un travail d'experts est mené à Crédit Agricole S.A. afin de déterminer les corrélations de fréquence existantes entre les différentes catégories de risque de Bâle et entre les scénarios majeurs. Ce travail d'expert a fait l'objet cette année d'une formalisation accrue, visant à structurer l'argumentation autour de différents critères qualitatifs (corrélation conjoncturelle, corrélations structurelles, étude des fréquences historiques, matrice d'incertitude...).

A l'origine la méthodologie risque opérationnel a été présentée et validée en Comité des Normes et Méthodes (CNM) le 15 février 2007. Depuis lors le calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel s'est inscrit dans un procédé industriel de calcul annuel pour le Groupe Crédit Agricole. Pour information l'ensemble de la méthodologie Risques Opérationnels a été représenté au CNM de décembre 2011.

4.4. Exposition

Répartition des pertes opérationnelles (coût net) en % par type d'événements (cf. catégories bâloises), en distinguant les risques opérationnels « purs » des risques opérationnels « frontière », relatif au crédit (diminution du montant recouvrable) :

Année de détection	type de risque opérationnel	Catégorie de BALE							TOTAL
		Fraude Interne	Fraude Externe	Pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de	Clients, produits et pratiques commerciales	Dommages occasionnés aux actifs physiques	Interruptions de l'activité et dysfonctionnement des svstème	Exécution, livraison et gestion des processus	
2009	Risques opérationnels purs	0,00%	6,31%	0,18%	2,50%	0,38%	5,68%	70,68%	85,73%
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,16%	0,00%	0,21%	0,00%	0,00%	13,90%	14,27%
2010	Risques opérationnels purs	0,01%	8,09%	0,01%	21,49%	1,26%	3,20%	18,60%	52,67%
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,21%	0,00%	5,41%	0,00%	1,72%	40,00%	47,33%
2011	Risques opérationnels purs	0,03%	14,00%	0,02%	13,75%	0,23%	11,08%	5,85%	44,96%
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,17%	0,00%	0,49%	0,00%	0,00%	54,39%	55,04%
2012	Risques opérationnels purs	0,00%	11,79%	0,01%	37,77%	0,23%	6,33%	21,78%	77,89%
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,80%	0,00%	16,57%	0,00%	0,06%	4,68%	22,11%
2013	Risques opérationnels purs	0,00%	6,85%	0,08%	33,62%	0,13%	5,75%	19,51%	65,95%
	Risques opérationnels frontière	0,00%	0,00%	0,00%	23,95%	0,00%	0,00%	10,10%	34,05%

Résultats de la mesure des risques opérationnels au 31 décembre 2013
FINISTERE 829

2013 en K€	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	NI	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	6	-80	1 983	-860	1	-128	31	-300	227	-50	0	0	1 172	-340	3 420	-1 757	-1 313	-1 277				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	0	0	9	-52	0	0	4	-28	0	0	0	0	18	-280					31	-360	-360	

Nb I : Nombre total d'incidents
MB : Montant Brut
MN : Montant Net

4.5. Assurance et couverture des risques opérationnels

En méthode avancée, la Caisse Régionale peut prendre en compte les effets de l'assurance pour diminuer l'exigence en fonds propres dans la limite de 20% du total des fonds propres alloués aux risques opérationnels. Cet effet réducteur peut être pris en compte par la Caisse Régionale dans la mesure où son assureur répond aux exigences réglementaires. Dans la méthodologie Groupe appliquée à la Caisse Régionale, l'effet assurance est pris en compte au niveau d'un scénario majeur de destruction du site névralgique. Pour déterminer le montant de l'Exigence en Fonds Propres prenant en compte l'effet réducteur de l'assurance il est nécessaire de prendre en compte un certain nombre de paramètres calculés par l'assureur à savoir le taux de couverture, le taux d'assurabilité, la franchise globale du sinistre. La détermination de ces paramètres se fait en étudiant conjointement le scénario majeur de la Caisse Régionale et les polices d'assurance susceptibles d'intervenir.

La prise en compte de la part d'exigence en fonds propres mutualisée liée à l'historique de pertes, de la part d'exigence en fonds propres relatives aux scénarios majeurs et les caractéristiques de l'assurance permettent ensuite de déterminer le montant total de l'exigence en fonds propres AMA.

5. RISQUES DE NON-CONFORMITE

Le dispositif de contrôle des risque de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

L'année 2013, aura été marquée par :

- un renforcement du dispositif de contrôle en matière de prévention du blanchiment, par la poursuite des travaux engagés en matière de connaissance client conformément à la 3^{ème} directive européenne,
- la mise en place de plans d'actions visant particulièrement à la mise à jour des dossiers clients personnes morales,
- une démarche d'autoévaluation en matière de protection de la clientèle par la production du « Questionnaire sur le respect des règles de protection de la clientèle Banque », transmis au régulateur,
- la poursuite de la mise en conformité de nos pratiques en matière de conseil en investissement,
- la poursuite de la mise en œuvre des engagements relationnels Groupe Crédit Agricole, des décisions stratégiques œuvrant à une meilleure culture de la prévention des risques de non-conformité et du déploiement de la nouvelle démarche commerciale à l'ensemble de notre réseau d'agences.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A.

Un axe d'amélioration a été identifié en matière de traitement des réclamations clients : une étude interne a été initiée pour procéder à une refonte globale du dispositif en place en 2014.

PARTIE V - AUTRES INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

1. Répartition du capital :

Le capital de la Caisse régionale de Crédit Agricole du Finistère est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Il se répartit comme suit :

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	0	0	0	0	0	0
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	3 001 851	0	0	3 001 851	30,00%	0
Dont part du Public	500 000			500 000	5,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	2 501 851			2 501 851	25,00%	
Parts sociales	7 005 559	2	-5	7 005 556	70,00%	100,00%
Dont 40 Caisses Locales	7 005 526			7 005 526	70,00%	86,96%
Dont 18 administrateurs de la CR et 11 sociétés	32	2	-5	29	0,00%	12,61%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,43%
Total	10 007 410	2	-5	10 007 407	100,00%	100,00%

La valeur nominale des titres est de 10,00 € et le montant total du capital est 100.074 K€

2. Dividendes :

Au titre de l'exercice 2013, le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère a proposé un dividende net de 1,89 euros par CCA et de 0,246 euros par part sociale sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

Par ailleurs, les dividendes versés au titre des trois derniers exercices sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Année de rattachement du dividende	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net
2010	1,76	0,338
2011	1,81	0,358
2012	1,84	0,278
Prévu 2013	1,89	0,246

3. Affectation du résultat :

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole du Finistère du 27 mars 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2013, se soldant par un **bénéfice de 63.170.543,44 Euros** :

- 190 353,00 Euros au report à nouveau.
- 1 723 367,11 Euros pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 2,46 %.
- 5 673 498,39 Euros représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2013, soit un dividende de 1,89 euro net par titre.
- 41 687 493,70 Euros à la réserve légale.
- 13 895 831,24 Euros aux réserves facultatives.

4. Tableau de résultat des 5 derniers exercices :

Exercice	Résultat net (base sociale) <i>en milliers d'euros</i>
2013	63 171
2012	61 532
2011	60 487
2010	58 557
2009	54 338

5. Rémunération des dirigeants :

Le tableau ci-dessous présente l'enveloppe globale des rémunérations et indemnités versées au Président, Administrateurs, Directeur Général et membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale.

Nature	Montant <i>milliers d'euro</i>
Avantages à court terme	2 917
Avantages postérieurs à l'emploi	914
Avantages à long terme	14

6. Loi de Modernisation de l'Economie, article 24, II :

Le solde du poste « fournisseurs » à fin décembre 2013 s'établit à 0,36 M€ contre 1,98 M€ à fin décembre 2012 et concerne majoritairement des factures dont l'imputation comptable est antérieure à moins d'un mois et dont l'échéance de règlement est au maximum de 1 mois.

7. Dépenses non déductibles :

Le montant des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des impôts s'élève à la somme de 20 720 €.